

BREF DEBAT A LA CHAMBRE AU SUJET DE LA PEINE DE MORT

Une motion est présentée aux Communes pour substituer l'électrocution à la pendaison. — Les villes-jardins sont aussi l'objet de quelques remarques. — Eloge funèbre de l'hon. M. Cochrane.

(De notre correspondant spécial à Ottawa)

Ottawa, 22 — Il n'y a pas eu de questions de première importance soulevées à la Chambre aujourd'hui. En réponse à une question posée par M. Lemieux, le gouvernement a dit que les arrangements définitifs n'avaient pas encore été conclus entre le ministère des finances et les courtiers au sujet de la commission à payer en rapport avec l'emprunt que sir Henry Drayton est à préparer.

Le bill de M. Pedlow, concernant le jour d'actions de grâces a été amendé. Au lieu d'adopter le deuxième lundi de novembre, on propose de désigner le jour même du 11 novembre. Il paraît assez probable que cet amendement ne sera pas bien accueilli du public, de sorte que le bill ne sera pas adopté.

Une résolution proposée par M. Mowatt à l'effet de faire construire des villes-jardins par le gouvernement, particulièrement en faveur des soldats a été référée au comité spécial chargé d'étudier les amendements au bill de la réintégration des soldats dans la vie civile.

La substitution de l'électrocution à la pendaison, proposée par M. Mowatt, comme amendement au Code criminel a fait l'objet des considérations de la Chambre à la courte séance du soir. M. Doherty a proposé que le comité rapporte progrès et que la Chambre ajourne afin de permettre à la députation de faire cortège aux restes de l'honorable Cochrane qui sont transportés ce soir à Toronto.

Au commencement de la séance, M. Doherty et M. McKenzie ont fait un bref éloge de M. Cochrane, bon administrateur et homme de devoir, au témoignage de ses panégyristes.

LA SEANCE

Le parti unioniste est dans le deuil par la mort de l'honorable Cochrane, ancien ministre des chemins de fer. Au commencement de l'après-midi, M. Doherty a rappelé ses services. Il dit la réputation d'administrateur qu'il s'était acquise depuis son entrée dans le cabinet.

C'était avant tout un homme dévoué.

M. D. D. McKenzie, exprima le regret profond de la perte d'un homme comme M. Cochrane. Il s'était acquis la réputation d'homme consciencieux qui travaillait toujours dans le meilleur intérêt du pays. Pour sa part, M. McKenzie a toujours respecté M. Cochrane parce qu'il était avant tout un homme de parti et qu'il représentait le meilleur esprit de son parti.

Le solliciteur général présente ensuite un bill amendement la loi des élections partielles de façon à ce que les électeurs qui n'ont pas le droit de vote aux élections générales pour raison de nationalité n'aient pas le droit de vote aux élections partielles. Ces amendements ont en vue le vote oriental.

En réponse à une question de M. Hay, le gouvernement répondit que la ville de Winnipeg avait souscrit \$29,850,250 en 1918 lors de l'emprunt de la Victoire.

A une question posée par M. Lemieux, le gouvernement dit que les détails des commissions à être payées aux courtiers, en rapport avec le nouvel emprunt ne sont pas encore réglés. Il est entendu que les bases générales seront pratiquement les mêmes que celles de l'an dernier.

En réponse à une question de M. L. A. Lapointe au sujet de la ratification du traité de paix avec l'Autriche, M. Doherty dit que ce dernier traité était pratiquement la même chose que le traité avec l'Allemagne. Dès que des exemplaires parviendront au gouvernement, ils seront déposés sur la table de la Chambre. Si ces exemplaires n'arrivent pas en temps pour être déposés à la présente session, il ne croit pas que le gouvernement sera tenu de convoquer une session spéciale pour le ratifier.

La Chambre passa ensuite à une résolution de M. Mowatt par laquelle il demande l'organisation de villes-jardins et la construction d'habitations pour les soldats de retour. Il dit qu'après des grandes villes, les soldats et les veuves et les enfants des soldats vivent dans des habitations trop petites pour le nombre des habitants.

Il propose de construire des villes-jardins où les soldats trouveraient de l'emploi et en même temps pourvoieraient à des demeures confortables pour eux-mêmes et leurs familles. Il donna lecture d'extraits de journaux et plus particulièrement de citations tirées du "Veteran" qui sont favorables à ce projet.

M. Mowatt dit qu'à son retour d'Europe, M. MacKenzie King, dit beaucoup de bien de telles villes modèles, particulièrement en Angleterre. En aidant le vétérans de cette manière on lui faciliterait l'accommodation aux conditions qu'il trouve à son retour et on aiderait à faire disparaître une partie du malaise qui existe à l'heure actuelle.

M. Hocken dit beaucoup de bien d'un tel projet. Il est d'opinion que des demeures confortables sont un des premiers besoins d'une ville. Il est impossible d'élever des enfants dans des rues étroites. Il est en faveur des demeures individuelles avec le petit jardin. Il croit qu'il serait préférable si, les grandes industries étaient établies à une certaine distance des villes.

Le ministre de l'immigration et de la colonisation dit que ce projet n'était qu'un aspect d'un grand problème. Il se demande si le gouvernement fédéral jouit des pouvoirs nécessaires pour entreprendre un tel travail. Il suggère que la résolution soit retirée et la question soumise au comité spécial qui étudiera les amendements au bill de la réintégration des soldats dans la vie civile.

Ce comité dit-il, considérera plusieurs questions semblables.

M. D. D. McKenzie dit que le projet d'habitations sanitaires lui paraît bon, mais qu'il ne croyait pas que le

gouvernement fédéral pouvait entreprendre de le mettre à exécution en vertu de la constitution actuelle. Les biens fonds et les droits civils relèvent des provinces. D'ailleurs les pères de la Confédération n'ont probablement pas eu l'intention de faire de l'administration centrale un propriétaire qui verrait à loger les sujets canadiens.

M. Mowatt est revenu sur le point constitutionnel. Il est d'opinion que le gouvernement fédéral qui a transporté nos troupes pendant la guerre, peut tout aussi bien les loger à leur retour.

Il accepta de retirer sa motion à la suggestion de M. Calder, qui demandait de la soumettre au comité spécial mentionné plus haut.

La résolution suivante fit ensuite l'objet des considérations de la Chambre.

Considérant que la lutte pour la vie s'exprime surtout dans le coût de production et le coût de consommation.

Considérant que, de cette lutte constante livrée pour le maintien d'une proportion relativement juste entre ces deux coûts, il ressort de la confusion, et conséquemment de l'injustice et du malaise, il est désirable que la Chambre discute la situation pour appliquer une méthode scientifique à cette lutte pour la vie au Canada.

Considérant qu'il est désirable que l'exécutif ou le gouvernement de la nation se conduise lui-même et conduise les affaires d'après cette méthode, afin d'appliquer aux affaires nationales l'ordre et la réussite, qui se constatent entre autres endroits, dans un magasin à rayon.

Il est résolu : Qu'un plan défini de gouvernement soit sur ce point soumis au peuple lors des élections générales prochaines, et qu'un comité soit nommé à cette fin.

A la première lecture, cette résolution paraît assez compliquée. M. Burnham a dit que la formation des comités et des trusts a soulevé le pays qui est sur le bord de la révolution.

Il dit qu'il est pressant de faire disparaître le malaise qui existe et le seul moyen c'est d'étudier la question au moyen de principes scientifiques.

Il fit appel à tout le monde afin d'obtenir du succès dans une telle entreprise.

M. Doherty dit qu'il ne croyait pas que le gouvernement serait justifié de nommer une commission chargée d'étudier un tel projet. Cette résolution implique un changement dans la forme de gouvernement du pays. Il dit que la Chambre ne pouvait pas poser un comité pour étudier une telle question.

M. McKenzie dit que la résolution présentée était très importante. Il déclara que la concurrence légitime était disparue en industrie, et que les prix étaient fixés par une entente entre les hommes d'affaires.

Il dit que toutes les suggestions faites dans le but d'amener une solution à cette question méritaient une sérieuse considération.

M. H. B. Morphy dit qu'il serait en faveur de cette résolution, qu'il avait pour but de faire revenir l'administration par les divers ministères. Il critiqua l'administration au moyen de commissions. Il dit que le malaise provenait de ce que l'on voyait la situation trop en noir. Il faut être plus optimiste.

La résolution a été poliment mise de côté.

Il y eut une courte discussion en comité sur le bill de Pedlow, à l'effet de fixer le deuxième lundi de novembre comme jour d'anniversaire de l'armistice et fête d'actions de grâces.

M. Richardson, appuyé par M. Cockshutt a proposé d'adopter le jour du 11 novembre comme jour d'actions de grâces.

M. Pedlow s'est fortement opposé à ce projet qui tue pratiquement son bill.

Il y a eu plusieurs expressions d'opinion sur le sujet après quoi, M. Doherty a demandé d'attendre afin de connaître le sentiment public sur cette question.

M. Mowatt amena ensuite la discussion en comité de son bill amendement le code criminel afin de substituer l'électrocution à la pendaison. Il dit que ce dernier système n'était pas

UNE RESSEMBLANCE PLUTOT ENCOMBRANTE !

Paris, 21. — M. Lloyd George a son "double". C'est un gentleman londonien, appelé Clement Kinloch-Cooke. Cette ressemblance était simplement amusante, à l'époque où M. Lloyd George n'était qu'un important sujet du Royaume-Uni... mais M. Lloyd George est devenu illustre et populaire, il est un des très grands hommes de son pays. Il en résulte que, pour M. Kinloch-Cooke, la vie est devenue intolérable.

Car M. Kinloch-Cooke, ayant des loisirs que M. Lloyd George n'a pas, est beaucoup plus hors de chez lui, beaucoup plus "visible" par conséquent que le grand ministre. Il vit donc le chapeau à la main, arrêté au passage par des inconnus qui le saluent, le remercient, le congratulent; par des jeunes filles qui lui présentent des cartes postales à signer, par des dames qui veulent lui serrer la main, par des petites filles qui veulent l'embrasser.

M. Clement Kinloch-Cooke subit ce supplice flatteur avec toute la patience possible. Et M. Lloyd George, qu'on laisse tranquille pendant ce temps-là, remercie le sort d'avoir mis ce sosie à son service.

DES TROUBLES EN HONGRIE

(Câble de la Presse Associée)

Vienne, 22 — Des troubles sérieux ont eu lieu à Totis, en Hongrie, à douze milles au sud-est de Komorn, par suite de l'action d'un certain nombre de mineurs qui, influencés par des meneurs bolchéviques, ont proclamé, mercredi dernier, un nouveau prolétariat et ont désarmé les quelques agents de la paix de l'endroit.

La foule a hissé le drapeau rouge, a saqué plusieurs maisons et a maltraité les civils du gouvernement. Plus tard, 500 gendarmes arrivèrent à Totis et, après un rude combat, qui dura trois heures, vinrent à bout des rebelles.

Sept personnes furent tuées et 25 blessées.

DEUX NOUVELLES COMETES

Paris, 22. — C'est M. Baillaud-Dunber, de l'Observatoire de Paris, qui a annoncé cette nouvelle à l'Académie des sciences, au cours d'une séance, ces jours derniers.

L'une de ces comètes a été découverte par M. Metcalf, à l'Université de Harvard (Etats-Unis); l'autre, par M. Borelli, à Marseille.

M. Borelli a aujourd'hui soixante-quinze ans. Il y a cinquante ans, il découvrit l'une des petites planètes qui gravitent autour du soleil et dont les orbites sont situées entre celles de Mars et de Jupiter. Qui, il y a un demi-siècle que ce savant, aussi éminent que modeste, consacre ses jours...

...et ses nuits aux observations astronomiques. N'est-il pas admirable et consolant à la fois de constater, à notre époque si prosaïque, qu'il y a encore un si grand rôle, une pareille abnégation, car les traitements des astronomes feraient sourire nos balayeurs parisiens...

L'ALLEMAGNE A SIGNE

(Câble de la Presse Associée)

Versailles, 22. — Le baron Kurt von Lersner, chef de la mission allemande à signer aujourd'hui, le protocole annulant l'article 61 de la constitution allemande. Cet article accordait à l'Autriche la représentation dans le gouvernement allemand.

LE CARDINAL MERCIER A TORONTO LE 14

(Dépêche de la Presse Associée)

Toronto, 22. — Le cardinal Mercier est attendu à Toronto le matin du 14 octobre où il restera jusqu'au lendemain matin.

sur son efficacité.

L'électrocution, au contraire est instantanée, sans douleur et sûre. Il donna les témoignages à cet effet de Thomas Edison et autres, de même que des lettres de plusieurs des sherifs de toutes les parties du Dominion qui sont favorables à un changement.

M. MacMaster proposa un amendement, appuyé par M. Pedlow, à l'effet d'abolir la peine de mort complètement. L'amendement se lisait comme suit :

"Qu'à l'avenir, tous les crimes punissables de la peine de mort soient punissables par l'incarcération". Il explique que de telles sentences ne doivent pas nécessairement s'étendre à la vie entière.

M. Boivin dit que le gouvernement changeait pratiquement le sens du bill et ne pouvait pas être amené pendant l'étude en comité.

M. Jacobs se demanda si le bill lui-même n'était pas un empiètement sur les droits provinciaux.

M. Mowatt supprima de son bill, au moyen d'un amendement, tout ce qui n'avait pas trait, exclusivement, à la substitution de l'électrocution à la pendaison, afin d'éviter les particularités qui relevaient des provinces.

Le Dr Alfred Thompson déclara qu'il était fortement en faveur de la peine de mort. Il dit que les criminels qui savent qu'ils leur coûtera la vie d'envoyer celle d'un semblable, sont sur leurs gardes.

Il dit que les criminels sont plus communs en Alaska qu'au Yukon, parce que là, ils ont la chance d'éviter la peine de mort.

Le Dr Thompson se déclara en faveur des amendements Mowatt.

LES BOLSHEVIKI VONT VEILLER DE PLUS PRES A DENEKINE

Maintenant que l'amiral Koltchak subit défaites sur défaites au nord de la Russie, les troupes de la Russie des Soviets vont se ruer sur les soldats de Denekine, au sud de la Russie. — Un bruit que Denekine va remplacer Koltchak.

(Câble de la Presse Associée)

Londres, 20 — L'appel suivant a été envoyé par le gouvernement soviétique de Moscou à ses partisans :

"Les armées rouges ont abandonné Kharkov, Pielostrof, Ekaterinodar, Tsaritsyn et Kiev, la contre-révolution se propage dans la région du Don, et nous avons retiré de la région d'où la Russie des soviets pouvait recevoir du charbon et du bois.

"Nous n'avons pas besoin de craindre Denekine. Ouvriers et paysans, vous savez comment Koltchak a avancé. Nous l'avons arrêté et nous lui faisons maintenant la chasse dans la région de l'Oural. Nous le suivrons beaucoup plus loin, jusqu'en Sibérie.

"Notre faiblesse à l'égard de Denekine, c'est que nous ne nous sommes pas débarrassés assez vite des troupes avinées du général Gregoroff. Ces troupes nous ont tenu tête et ont dérangé notre front, tandis que nous, d'autre part, n'avons pas attaché assez d'importance au front du sud.

"Nous ne nous sommes pas aperçus en temps de l'offensive de Denekine. Celui qui dort se livre volontairement entre les mains de ses ennemis.

"Ouvriers et paysans, conquérez le charbon et les manufactures qui vous donneront l'indispensable. Défaites Denekine et de nouveaux les chemins des usines fumeront et les locomotives et les convois de blé circuleront."

Washington, 22 — Des rapports reçus par le secrétaire d'Etat d'Omsk rapportent une avance générale des troupes de Koltchak contre les Bolchéviki en Sibérie occidentale. On n'a pas de détails, mais les autorités expriment l'opinion que l'amiral Koltchak a amélioré sa position. On ne veut point croire le rapport bolchévique qui dit que Koltchak a décidé de se retirer pour céder la place au général Denekine.

LES SOLDATS DES DEUX CAMPS A FIUME FRATERNISENT

Le blocus n'est pas si rigoureux qu'on le pensait, et des nouvelles fraîches venues d'Autriche et de Serbie disent qu'un train de vivres est entré dans la ville, grâce à des officiers sympathiques à D'Annunzio. — Toutes les nouvelles d'Italie arrivent trois jours en retard.

(Câble de la Presse Associée)

Genève, 22. — Des dépêches de source autrichienne et serbe disent que les troupes régulières sous le commandement du général Padoglio ont construit une ligne souterraine de tranchées autour de Fiume, tandis que les troupes de D'Annunzio ont construit des barrières à quelques cents verges du cercle de la ville. Les soldats des deux camps fraternisent, échangent du tabac et des rafraîchissements et les officiers des deux camps dinent ensemble.

On assure que des trains remplis de vivres ont pu, avec la permission des sentinelles, entrer dans la ville et briser le blocus. On ajoute que ce sont des officiers sympathiques à la cause de D'Annunzio qui ont trompé la consigne et que l'autorité des troupes italiennes du gouvernement manque de prestige et peut difficilement contrôler la rigueur du blocus.

WILSON SEUL S'OPPOSE

Rome, 20. — Des conversations qu'ont eues plusieurs sénateurs et plusieurs députés avec le premier ministre Nitti et le ministre des Affaires Etrangères Tittoni, on a pu saisir que deux projets ont été soumis au président Wilson au sujet de Fiume, lesquels avaient été, tous deux, approuvés par la France et l'Angleterre.

Selon un de ces projets, Fiume serait donné à l'Italie et l'intérieur des terres avec l'Istrie orientale serait donné par l'Italie à la Yougo-Slavie.

Le second projet rendrait la ville de Fiume absolument indépendante, et l'intérieur des terres, avec l'Istrie deviendrait un état indépendant régi par une commission internationale ou par la Ligue des Nations.

Ce dernier projet est virtuellement le même que celui préconisé par André Tardieu, il y a quelques mois.

Dans l'un ou l'autre cas, le port de Fiume serait internationalisé. On exprime l'opinion que, surtout après le geste de Gabriele D'Annunzio en prenant possession de la ville, aucun de ces projets ne pourrait plus satisfaire le peuple italien.

ROBILANT EST IMPOPULAIRE

Rome, 20. — Le général Robilant, commandant des troupes italiennes chargées de maintenir l'ordre le long de la ligne de démarcation marquée par l'armistice a été remplacé par le général Badoglio, chef d'état-major du général Diaz et deuxième commandant des armées italiennes.

Le général Robilant était impopulaire, avait été membre de la commission inter-alliée qui demandait la retraite des troupes italiennes de Fiume, la substitution de la garde civile de Fiume par des sergents de la paix maltais et la dissolution du conseil national à Fiume. Ce furent ces propositions, dit-on, qui furent la cause de l'occupation de Fiume par D'Annunzio, empêchant ainsi l'accomplissement de ses projets.

L'EXORBITANCE DES VIVRES

Rome, 20. — Le coût des nécessités de la vie à Fiume donne quelque idée de la question du ravitaillement dans la ville cernée. La farine se vend quatre-vingt cents la livre et le sucre deux dollars. L'huile est de six dollars la pinte et le lard gras de neuf dollars la livre.

COMPLETS

SERGES, à partir de \$40.
DIVERS, à partir de \$35.
TWEEDS, à partir de \$40.

MAGASINS
FASHION CRAFT CLOTHES
MAX BEAUVAIS LIMITEE
219 rue St Jacques Montreal
Partie Ouest 463 rue St Catherine O. A.A. Roy 469 St Catherine E.

240,000 LIVRES DE SUCRE SONT GARDEES EN MAGASIN A WINNIPEG

A l'enquête tenue par la Commission du Commerce, la preuve dévoile que la compagnie Coca Cola garde cette énorme quantité en entrepôt, tandis que le consommateur en manque pour confire les fruits.

(Dépêche de la Presse Associée)

Winnipeg, 22 — La preuve qui a été soumise, aujourd'hui, à la Commission du Commerce, présidée par James Auld, a démontré que la compagnie Coca-Cola a actuellement en magasin 240,000 livres de sucre, alors que les marchands de gros et de détail ne peuvent commencer de fournir à la demande.

Harry Whittle, C.R., a dit qu'il allait télégraphier à Ottawa, immédiatement au sujet de cette découverte. Comme le commissaire Auld lui demandait s'il se munirait des pouvoirs nécessaires pour saisir l'approvisionnement afin d'en faire la distribution, M. Whittle a dit qu'il soumettrait les faits au président de la commission, le juge Robson et qu'il jugerait de ce qu'il faut faire.

Clarence Rennard, gérant de la compagnie Coca-Cola a déclaré qu'il y avait 240,000 livres de sucre dans les magasins de la compagnie ; qu'elle avait envoyé six à sept wagons de sucre aux marchands de gros, pendant les six dernières semaines, afin de mettre fin à la pénurie du sucre. Il a dit encore, dans son témoignage, que, depuis le mois de janvier dernier, l'approvisionnement de sucre acheté avait été interrompu.

M. McDonald, de la compagnie McDonald, Chapman Limited, épiciers en gros, a dit que sa compagnie avait reçu, ces trois jours-ci, trois wagons de sucre qui avaient été envoyés immédiatement pour faire face à une faible fraction de la commande donnée. Il faut encore dix wagons pour remplir la commande, et le témoin a dit que le manque de sucre a été cause qu'une grande quantité de fruits fut gâtée.

Les témoins de deux autres compagnies ont dit qu'il ne leur était possible de remplir qu'une faible partie des commandes requises pour du sucre. George McLean, de McLean Company Limited, épiciers en gros, a dit que, "actuellement la compagnie manquait de 250,000 livres de sucre pour faire face à toutes ses commandes."

Edwin Mater, acheteur pour Neal Brothers Limited, a accusé de boycottage la Winnipeg Wholesalers Grocer Guild.

LES QUATRE BANDITS QUI ONT VOLE LES \$71,000 SONT ARRETES

Les quatre voleurs qui ont dévalisé le wagon-poste de l'Océan Limité sont comme le croit la police, Topping, Proteau, Levasseur et Boulanger.

(Dépêche de la Presse Associée)

Québec, 22.—Après cinq jours de poursuite, furent capturés les quatre bandits de Georges Levasseur et de Napoléon Boulanger. Le premier est un mécanicien à l'emploi de la compagnie Gosselin à Lévis. Tous deux furent arrêtés à Québec, le premier sur la rue St-Joseph, l'autre comme il entrait au bureau de poste de Québec.

DEUX TEMOINS DE LA COURONNE

Quoique ces deux hommes aient quelque complicité avec le crime, on croit comprendre qu'ils vont être les témoins de la Couronne ; par conséquent, ils ne sont actuellement détenus que comme témoins.

Quand la police eut reçu les déclarations de Levasseur et de Boulanger, elle se mit immédiatement à la recherche de Topping et de Proteau.

PROTEAU EST TROUVE CHEZ LUI

On trouva Proteau à sa maison, 9 place du marché Finlay. Il fut arrêté par le détective Juste Massé, de la police provinciale, qui le conduisit aux quartiers généraux aux édifices parlementaires.

Toutes les autres arrestations furent faites par la police de la compagnie du chemin de fer du gouvernement (à suivre à la page 7)

PHARAOH
LE CIGARE EXCEPTIONNEL
3 pour 25¢

CHRONIQUE DES SPORTS

LES FAUVES N'ONT PAS ETE
HEUREUX HIER A L'AQUEDUCT

Robert Oliver, vainqueur de la deuxième course, a été le seul à compter. — Thelma E., vainqueur du "Beldame Handicap". — Elfin Queen battue par Ima Frank.

EXTERMINATOR CAUSE UNE
SURPRISE A HAVRE DE GRACE

Le pur sang de l'écurie Willis Sharpe Kilmer défait Cudgel, à J. K. L. Ross, dans la course du "Republic Handicap". — La bourse "Page Brook" à Rapid Day.

A AQUEDUCT

New-York, 22. — Thelma E., un descendant de Harrigan et Lady Maximus, a été après-midi, compté une belle victoire lorsqu'elle s'est classée première du "Beldame Handicap", qui tout en étant aujourd'hui course pour la septième fois, figurait comme principal numéro au programme du "Queens County Jockey Club" à la piste de Aqueduct.

Cette épreuve classique ouverte aux poulains de deux ans seulement réunissait un groupe de représentants de la jeune division et le favori, l'Exterminator, sur qui l'on n'offrait que neuf contre dix par les "bookies".

A la première épreuve, ouverte aux deux ans seulement, Sagamore a gradué du rang des novices en se classant en première position. Irish Dream a fini deuxième et Carnarvon troisième.

Dans la troisième course, Miss Bryn, sur qui l'on offrait jusqu'à quinze pour un, l'a emporté sur plusieurs pur sang de la vieille division. Cette course était ouverte aux "sprinters" et le favori, le Grand, le Grand, le favori, a été fort coûteux aux parieurs qui l'avaient beaucoup supporté. Peerless One, à dix pour un, a fini deuxième et Orderly s'est classé troisième.

Dans la cinquième course, un "selmer", ouvert aux pur sang de la vieille division, Monomy à sept pour un a fini en première position. Le favori Sasin a obtenu le deuxième argent et Kilkenny le troisième.

A la sixième course, Ima Frank a aussi causé une grande surprise en disposant de Pigeon Wing et du favori Elfin Queen.

Cette course était ouverte aux juments et poulains et le représentant de l'Oneck Stable était grand favori, les parieurs ne pouvant obtenir que sept contre dix sur ses chances tandis que l'on offrait jusqu'à dix pour un sur celle d'Ima Frank.

Les favoris ont été peu heureux aujourd'hui. Robert Oliver, à la deuxième course, étant le seul à compter.

Voici les résultats détaillés des épreuves de cet après-midi :

Première course, 2 ans, 112, 6 furlongs : 1. Sagamore 112, Kummer, 4 à 1, 3 à 2 ; 2. Irish Dream 113, Davies, 16 à 5, 6 à 5, 1 à 2 ; 3. Carnarvon (I), 112, Ensor, 7 à 1, 2 à 1, au pair. Temps 1:13.3.5. Damask, Service Star, Northward, Florisain ont aussi couru.

Deuxième course, "The Grand Pa", steeplechase handicap, à réclamer, 3 ans et plus, \$800 en toutes, environ 2 miles : 1. Robert Oliver 147, Boran, 9 à 10, 1 à 3 ; 2. Corps à Corps (I), 132, Blake, 8 à 1, 2 à 1, 4 à 5 ; 3. Jay Bird 136, Kensing 5 à 1, 7 à 5, 1 à 2. Temps 4:17.3.5. Syosset II, et Prim ont aussi couru.

Troisième course, 3 ans et plus, à réclamer, \$1,425, 1-16 mile : 1. Miss Bryn 111, Ensor, 15 à 1, 5 à 1, 5 à 2 ; 2. Peerless One 110, H. F. Buxton, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1 ; 3. Orderly 108, Carroll, 12 à 1, 2 à 1, 2 à 1. Temps 1:47.1.5. Unwise Child, Barone, Frederick the Great, Courting Colors, Graphic, Asterisk ont aussi couru.

Quatrième course, "The Beldame Handicap", avec \$2,000 ajoutés, 2 ans, 5 furlongs : 1. Thelma E. 116, Kummer, 9 à 2, 7 à 5, 1 à 2 ; 2. Truly Rural 120, Rice, 9 à 10, 1 à 3 ; 3. Flying Flower 112, Ambrose, 7 à 2, 6 à 5, 2 à 5. Temps 1:00.3.5. Cudgel et xGame Cock ont aussi couru.

Partant ajouté. Cinquième course, 3 ans et plus, à réclamer, \$1,525, 1-16 mile : 1. Monomy 109, Ensor, 7 à 1, 2 à 1, 4 à 5 ; 2. Sasin 111, Buxton, 7 à 2, au pair, 2 à 5 ; 3. Kilkenny 113, Foster, 4 à 1, 7 à 5, 1 à 2. Temps 1:14. Elderen, Ticket ont aussi couru.

Sixième course, tous les âges, handicap, avec \$1,625 ajoutés, 5 furlongs : 1. Ima Frank 120, Fator, 10 à 1, 4 à 1, 8 à 5 ; 2. xPigeon Wing 116, Ambrose, 7 à 1, 2 à 1, au pair ; 3. Elfin Queen 112, Fairbrother, 4 à 5, 1 à 3. Temps 59.3.5. Syntee, xSticking, Salvestra, Damaris ont aussi couru.

Entrée Whitney. Voici la liste des inscrits aux épreuves de mardi.

Première course, 2 ans, à réclamer, 6 furlongs : May Roberts 100, Incinerator 105, Lover's Lane 110, Baily Bell 103, Rosalind 103, Eastern Glow 109, Aerial 108, xStarry Belle 95, Bridge Player 100, Cock o' the Roost 103, Titamant 103, Betsanda 109, American Boy 108, Poreclosure 107, Dunsan Del 103, Primrose 100, Hampden 108, xEdwina 111, Flare Up 109, Dickie 109. Aussi éligible à quelques-uns des noms sont se retirent : Biff Bang 110.

Deuxième course, 3 ans, steeplechase, environ 2 miles : Twford 132, Syrdara 135, Winnewood 132, War Strength 135, Houdini 132, Manager Mirth 132.

Troisième course, tous les âges, handicap, 7 furlongs : Leading Star 100, Mad Hatter 118, Nut Cracker 106, Homely 95, Lord Brighton 119, You Need 104, Old Rosebud 111.

Quatrième course, 3 ans le Roslyn Handicap, 1-16 mile : Audacious 125, Mad Hatter 117, Qued-

KOPIN EST MIS HORS DE COMBAT
EN SIX RONDES PAR BROSEAU

L'Américain fait piètre figure contre le champion canadien, qui le met hors de combat au commencement de la sixième ronde, hier soir, au Monument National.

Eugène Brosseau a encore compté une victoire facile, hier soir au Monument National, lorsqu'il a mis Battling Kopin hors de combat en six rondes.

Kopin était arrivé ici avec une réputation, et à l'entendre parler, le Canadien devait essayer la surprise de sa vie, mais, car aussitôt la bataille commença, ce fut l'Américain qui fut forcé d'encasser les terribles "uppercuts" et les "jabs" que Brosseau faisait pleuvoir à volonté.

D'un autre côté Kopin a fait preuve d'une grande endurance et Brosseau dut le coucher quatre fois avant que l'arbitre Lepage put compter les dix secondes représentatives et le déclarer hors de combat.

Se sentant battu dès la première ronde, l'Américain ne put faire autre chose que de se protéger de son mieux et il n'essaya jamais de se battre. Il se contenta de se sauver des coups de son adversaire autant que possible en s'accrochant à son corps. Brosseau prenait toutes les chances qu'il pouvait pour donner à son adversaire à lui donner une ouverture qui aurait mis fin au combat avant la sixième ronde.

Le champion canadien était en grande condition, hier soir, et aussitôt le signal des hostilités donné, il se porta à l'attaque avec la furie qu'il lui connaît. Il était évident qu'il avait résolu d'en finir aussitôt que possible, car ses coups pleuvaient dru. Kopin tenta quelques poussées au commencement de la première ronde, mais comme il réalisa que s'il s'ouvrait trop il serait mis hors de combat, il cessa de se battre et d'attendre pour mieux se protéger. Dans cette ronde, ce fut Brosseau qui mena le bal, tandis que Kopin n'avait porté que deux ou trois bons coups au cours de la première minute du combat.

A la deuxième ronde, Brosseau vit de suite que son homme était épuisé et il ne lui donna pas de chance de se sauver. Kopin continuait de s'accrocher au corps de son adversaire, mais au sortir d'un "clinch" Brosseau réussit à l'atteindre à l'estomac. Le coup fut porté avec force, car Kopin chancela, puis tomba sur le tapis où il resta quelques secondes. Remis sur ses pieds il n'essaya plus de se battre, mais se contenta de se maintenir sur la défensive et parvint à aller jusqu'au bout.

Dans la troisième ronde Kopin encaissa nombre de coups, mais il se protégeait tellement bien que Bros-

seau ne put lui rejoindre la figure et encore une fois il échappait au knock-out.

Dans la quatrième ronde Brosseau ménagea pas son adversaire et cette fois ses coups portèrent beaucoup mieux. Kopin fut couché une fois pendant neuf secondes et lorsque le gong résonna annonçant la fin il était en train d'encasser une grêle de coups.

A la cinquième ronde, Kopin fut couché deux fois, mais encore ici il fut assez habile pour se sauver du "knockout" en forçant Brosseau à courir après lui où en s'accrochant continuellement à son corps.

Dans la sixième ronde, ce fut une question de secondes, car Kopin était faible, Brosseau ne lui donna pas de chance et au moyen d'un coup bien porté à l'estomac, il l'envoya au pays des rêves, cette fois pour les dix secondes.

Comme nous le disions plus haut, le Canadien était en grande condition et il sera aussi alerte lorsqu'il se rencontrera de nouveau avec K. O. Loughlin, le protégé d'Al Lippe ne l'oublions certainement pas par là.

Dans la rencontre semi-finales Sudbury fait piètre figure contre Victor Langlois qui l'a mis hors de combat à la deuxième ronde.

Dans la première rencontre préliminaire, Young Green a défait Bernier, qui faisait ses débuts. Green a eu l'avantage du commencement à la fin. D'un autre côté, Bernier a fait preuve de beaucoup de courage et avec un peu d'expérience il devrait être difficile à vaincre, vu sa grande ténacité.

La deuxième rencontre préliminaire a été fort populaire chez les spectateurs, à en juger par leurs applaudissements. Cette bataille avait lieu entre Joe Shears et Eugène Demers. On tapait ferme du commencement à la fin.

Les trois premières rondes de la bataille furent assez contestées, mais à la quatrième Demers, comme c'est son habitude, avait réussi à fatiguer son adversaire et cette fois, ce fut à lui de mener le bal. Shears tenta maintes et maintes poussées, mais Demers était trop habile pour se laisser prendre et la plupart des coups de Shears atteignaient en arrière de la tête ou aux épaules, tandis que les siens allaient droit au but et la figure de Joe en souffrait.

A la cinquième ronde Shears eut l'oeil fendu et dans la sixième Demers ne cessa jamais d'être sur l'attaque. C'est surtout ici qu'il compta le plus grand nombre de points.

Le club de baseball National a défait une seconde fois le Nord Ind. par le score de 8 à 7.

La partie fut intéressante jusqu'à la neuvième manche. Le Nord Ind. prit les devants dans les premières manches avec une avance de cinq points, mais par un beau ralliement des joueurs du National, à la huitième, parvinrent à enregistrer 6 points, mettant le score 8 à 7 en leur faveur.

Rendu à la neuvième manche, le Nord Ind. était au bâton pour la dernière fois. Jos. Tremblay, capitaine du Nord Ind., frappa un léger coup devant le marbre qui en bondissant toucha le frappeur, le receveur du National ramassa la balle et le toucha. L'arbitre cria que l'homme était mort, mais M. Tremblay ne goûta pas du tout cette décision, et ne voulut se retirer pour aucune considération, ce qui attira la foule sur le terrain. Le gérant du National s'informa auprès de M. Poupard, gérant du Nord Ind., s'il prétendait laisser finir la partie d'une telle façon ; donnant une réponse peu satisfaisante, le National fut obligé de laisser le terrain, voyant que le Nord Ind. ne faisait aucun effort pour mettre fin au désordre qui existait autour du losange.

Nous mentionnerons quelques beaux coups faits durant la partie : les coups bons pour deux buts de Bouchard et de Girard, le catch sensationnel de G. Dufresne qui trappa la balle à une bonne hauteur d'une seule main, ce qui lui fit faire un double jeu. Résultat par manche :

National . . . 200000000-8 9 3
Nord Ind. . . 30201000-7 8 2

Batteries : Boucher et Neveu ; L. Tremblay, W. Bouchard et Bouchard. Jugés : Laforte et Côté.

LE CYCLISME

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SERA DISPUTE LE 5 OCTOBRE. A VERSAILLES.

Paris, 22. — Le championnat de 100 kil. sur route, qui n'a pas été disputé depuis 1914 sera couru pour la neuvième fois, le dimanche 5 octobre prochain, sur l'itinéraire classique : Départ de Versailles, grille de l'Orangerie, Rambouillet, routes d'Ables et de Chartres, et retour par Rambouillet, au plateau de Satory, l'arrivée devant être jugée en haut de la côte de la Minerve.

En outre du titre de champion de France, qui sera accordé au vainqueur, celui-ci aura seul le droit de porter, dans les épreuves sur la route à venir, le maillot tricolore ; il recevra, en outre, une médaille d'or de champion et 200 francs en espèces ; le deuxième recevra une médaille de vermeil et 100 francs ; le troisième, une médaille d'argent et 50 francs ; les suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5 francs.

Tous les coureurs classés dans les dix premiers devront obligatoirement se rendre au vélodrome du Parc des Princes, immédiatement après l'épreuve, et y effectuer un tour de piste.

Les entraîneurs à bicyclette sont seuls autorisés. Ne pourront entraîner que les entraîneurs dont les noms auront été fournis par les coureurs inscrits avant le vendredi 3 octobre, à 18 heures, au siège de l'U. V. F.

Les concurrents du championnat devront obligatoirement porter le maillot dont ils ont déclaré les couleurs en sollicitant leurs licences 1919.

LACHINE DANS LA B. B. ASS.

Ue jeu de quilles promet d'être fort populaire à Lachine cette saison. Lachine n'avait jamais été représentée dans la ligue auparavant, mais cette année, les nouveaux propriétaires de la salle de quilles de Lachine, angle de la rue Notre-Dame et Septième avenue, mettront des équipes de la classe B et de la classe C dans la ligue de petites quilles. L'on s'attend à ce que ces équipes fassent bonne figure dans la M.B.A.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CAIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. E. Lachance est le gérant-général, au 100, rue Notre-Dame, à Montréal.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SERA DISPUTE LE 5 OCTOBRE. A VERSAILLES.

Paris, 22. — Le championnat de 100 kil. sur route, qui n'a pas été disputé depuis 1914 sera couru pour la neuvième fois, le dimanche 5 octobre prochain, sur l'itinéraire classique : Départ de Versailles, grille de l'Orangerie, Rambouillet, routes d'Ables et de Chartres, et retour par Rambouillet, au plateau de Satory, l'arrivée devant être jugée en haut de la côte de la Minerve.

En outre du titre de champion de France, qui sera accordé au vainqueur, celui-ci aura seul le droit de porter, dans les épreuves sur la route à venir, le maillot tricolore ; il recevra, en outre, une médaille d'or de champion et 200 francs en espèces ; le deuxième recevra une médaille de vermeil et 100 francs ; le troisième, une médaille d'argent et 50 francs ; les suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5 francs.

Tous les coureurs classés dans les dix premiers devront obligatoirement se rendre au vélodrome du Parc des Princes, immédiatement après l'épreuve, et y effectuer un tour de piste.

Les entraîneurs à bicyclette sont seuls autorisés. Ne pourront entraîner que les entraîneurs dont les noms auront été fournis par les coureurs inscrits avant le vendredi 3 octobre, à 18 heures, au siège de l'U. V. F.

Les concurrents du championnat devront obligatoirement porter le maillot dont ils ont déclaré les couleurs en sollicitant leurs licences 1919.

LACHINE DANS LA B. B. ASS.

Ue jeu de quilles promet d'être fort populaire à Lachine cette saison. Lachine n'avait jamais été représentée dans la ligue auparavant, mais cette année, les nouveaux propriétaires de la salle de quilles de Lachine, angle de la rue Notre-Dame et Septième avenue, mettront des équipes de la classe B et de la classe C dans la ligue de petites quilles. L'on s'attend à ce que ces équipes fassent bonne figure dans la M.B.A.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CAIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. E. Lachance est le gérant-général, au 100, rue Notre-Dame, à Montréal.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SERA DISPUTE LE 5 OCTOBRE. A VERSAILLES.

Paris, 22. — Le championnat de 100 kil. sur route, qui n'a pas été disputé depuis 1914 sera couru pour la neuvième fois, le dimanche 5 octobre prochain, sur l'itinéraire classique : Départ de Versailles, grille de l'Orangerie, Rambouillet, routes d'Ables et de Chartres, et retour par Rambouillet, au plateau de Satory, l'arrivée devant être jugée en haut de la côte de la Minerve.

En outre du titre de champion de France, qui sera accordé au vainqueur, celui-ci aura seul le droit de porter, dans les épreuves sur la route à venir, le maillot tricolore ; il recevra, en outre, une médaille d'or de champion et 200 francs en espèces ; le deuxième recevra une médaille de vermeil et 100 francs ; le troisième, une médaille d'argent et 50 francs ; les suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5 francs.

Tous les coureurs classés dans les dix premiers devront obligatoirement se rendre au vélodrome du Parc des Princes, immédiatement après l'épreuve, et y effectuer un tour de piste.

Les entraîneurs à bicyclette sont seuls autorisés. Ne pourront entraîner que les entraîneurs dont les noms auront été fournis par les coureurs inscrits avant le vendredi 3 octobre, à 18 heures, au siège de l'U. V. F.

Les concurrents du championnat devront obligatoirement porter le maillot dont ils ont déclaré les couleurs en sollicitant leurs licences 1919.

LACHINE DANS LA B. B. ASS.

Ue jeu de quilles promet d'être fort populaire à Lachine cette saison. Lachine n'avait jamais été représentée dans la ligue auparavant, mais cette année, les nouveaux propriétaires de la salle de quilles de Lachine, angle de la rue Notre-Dame et Septième avenue, mettront des équipes de la classe B et de la classe C dans la ligue de petites quilles. L'on s'attend à ce que ces équipes fassent bonne figure dans la M.B.A.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CAIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. E. Lachance est le gérant-général, au 100, rue Notre-Dame, à Montréal.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SERA DISPUTE LE 5 OCTOBRE. A VERSAILLES.

Paris, 22. — Le championnat de 100 kil. sur route, qui n'a pas été disputé depuis 1914 sera couru pour la neuvième fois, le dimanche 5 octobre prochain, sur l'itinéraire classique : Départ de Versailles, grille de l'Orangerie, Rambouillet, routes d'Ables et de Chartres, et retour par Rambouillet, au plateau de Satory, l'arrivée devant être jugée en haut de la côte de la Minerve.

En outre du titre de champion de France, qui sera accordé au vainqueur, celui-ci aura seul le droit de porter, dans les épreuves sur la route à venir, le maillot tricolore ; il recevra, en outre, une médaille d'or de champion et 200 francs en espèces ; le deuxième recevra une médaille de vermeil et 100 francs ; le troisième, une médaille d'argent et 50 francs ; les suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5 francs.

Tous les coureurs classés dans les dix premiers devront obligatoirement se rendre au vélodrome du Parc des Princes, immédiatement après l'épreuve, et y effectuer un tour de piste.

Les entraîneurs à bicyclette sont seuls autorisés. Ne pourront entraîner que les entraîneurs dont les noms auront été fournis par les coureurs inscrits avant le vendredi 3 octobre, à 18 heures, au siège de l'U. V. F.

Les concurrents du championnat devront obligatoirement porter le maillot dont ils ont déclaré les couleurs en sollicitant leurs licences 1919.

LACHINE DANS LA B. B. ASS.

Ue jeu de quilles promet d'être fort populaire à Lachine cette saison. Lachine n'avait jamais été représentée dans la ligue auparavant, mais cette année, les nouveaux propriétaires de la salle de quilles de Lachine, angle de la rue Notre-Dame et Septième avenue, mettront des équipes de la classe B et de la classe C dans la ligue de petites quilles. L'on s'attend à ce que ces équipes fassent bonne figure dans la M.B.A.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CAIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. E. Lachance est le gérant-général, au 100, rue Notre-Dame, à Montréal.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SERA DISPUTE LE 5 OCTOBRE. A VERSAILLES.

Paris, 22. — Le championnat de 100 kil. sur route, qui n'a pas été disputé depuis 1914 sera couru pour la neuvième fois, le dimanche 5 octobre prochain, sur l'itinéraire classique : Départ de Versailles, grille de l'Orangerie, Rambouillet, routes d'Ables et de Chartres, et retour par Rambouillet, au plateau de Satory, l'arrivée devant être jugée en haut de la côte de la Minerve.

En outre du titre de champion de France, qui sera accordé au vainqueur, celui-ci aura seul le droit de porter, dans les épreuves sur la route à venir, le maillot tricolore ; il recevra, en outre, une médaille d'or de champion et 200 francs en espèces ; le deuxième recevra une médaille de vermeil et 100 francs ; le troisième, une médaille d'argent et 50 francs ; les suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5 francs.

Tous les coureurs classés dans les dix premiers devront obligatoirement se rendre au vélodrome du Parc des Princes, immédiatement après l'épreuve, et y effectuer un tour de piste.

Les entraîneurs à bicyclette sont seuls autorisés. Ne pourront entraîner que les entraîneurs dont les noms auront été fournis par les coureurs inscrits avant le vendredi 3 octobre, à 18 heures, au siège de l'U. V. F.

Les concurrents du championnat devront obligatoirement porter le maillot dont ils ont déclaré les couleurs en sollicitant leurs licences 1919.

LACHINE DANS LA B. B. ASS.

Ue jeu de quilles promet d'être fort populaire à Lachine cette saison. Lachine n'avait jamais été représentée dans la ligue auparavant, mais cette année, les nouveaux propriétaires de la salle de quilles de Lachine, angle de la rue Notre-Dame et Septième avenue, mettront des équipes de la classe B et de la classe C dans la ligue de petites quilles. L'on s'attend à ce que ces équipes fassent bonne figure dans la M.B.A.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CAIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. E. Lachance est le gérant-général, au 100, rue Notre-Dame, à Montréal.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SERA DISPUTE LE 5 OCTOBRE. A VERSAILLES.

Paris, 22. — Le championnat de 100 kil. sur route, qui n'a pas été disputé depuis 1914 sera couru pour la neuvième fois, le dimanche 5 octobre prochain, sur l'itinéraire classique : Départ de Versailles, grille de l'Orangerie, Rambouillet, routes d'Ables et de Chartres, et retour par Rambouillet, au plateau de Satory, l'arrivée devant être jugée en haut de la côte de la Minerve.

En outre du titre de champion de France, qui sera accordé au vainqueur, celui-ci aura seul le droit de porter, dans les épreuves sur la route à venir, le maillot tricolore ; il recevra, en outre, une médaille d'or de champion et 200 francs en espèces ; le deuxième recevra une médaille de vermeil et 100 francs ; le troisième, une médaille d'argent et 50 francs ; les suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5 francs.

Tous les coureurs classés dans les dix premiers devront obligatoirement se rendre au vélodrome du Parc des Princes, immédiatement après l'épreuve, et y effectuer un tour de piste.

Les entraîneurs à bicyclette sont seuls autorisés. Ne pourront entraîner que les entraîneurs dont les noms auront été fournis par les coureurs inscrits avant le vendredi 3 octobre, à 18 heures, au siège de l'U. V. F.

Les concurrents du championnat devront obligatoirement porter le maillot dont ils ont déclaré les couleurs en sollicitant leurs licences 1919.

LACHINE DANS LA B. B. ASS.

Ue jeu de quilles promet d'être fort populaire à Lachine cette saison. Lachine n'avait jamais été représentée dans la ligue auparavant, mais cette année, les nouveaux propriétaires de la salle de quilles de Lachine, angle de la rue Notre-Dame et Septième avenue, mettront des équipes de la classe B et de la classe C dans la ligue de petites quilles. L'on s'attend à ce que ces équipes fassent bonne figure dans la M.B.A.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CAIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. E. Lachance est le gérant-général, au 100, rue Notre-Dame, à Montréal.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SERA DISPUTE LE 5 OCTOBRE. A VERSAILLES.

Paris, 22. — Le championnat de 100 kil. sur route, qui n'a pas été disputé depuis 1914 sera couru pour la neuvième fois, le dimanche 5 octobre prochain, sur l'itinéraire classique : Départ de Versailles, grille de l'Orangerie, Rambouillet, routes d'Ables et de Chartres, et retour par Rambouillet, au plateau de Satory, l'arrivée devant être jugée en haut de la côte de la Minerve.

En outre du titre de champion de France, qui sera accordé au vainqueur, celui-ci aura seul le droit de porter, dans les épreuves sur la route à venir, le maillot tricolore ; il recevra, en outre, une médaille d'or de champion et 200 francs en espèces ; le deuxième recevra une médaille de vermeil et 100 francs ; le troisième, une médaille d'argent et 50 francs ; les suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5 francs.

Tous les coureurs classés dans les dix premiers devront obligatoirement se rendre au vélodrome du Parc des Princes, immédiatement après l'épreuve, et y effectuer un tour de piste.

Les entraîneurs à bicyclette sont seuls autorisés. Ne pourront entraîner que les entraîneurs dont les noms auront été fournis par les coureurs inscrits avant le vendredi 3 octobre, à 18 heures, au siège de l'U. V. F.

Les concurrents du championnat devront obligatoirement porter le maillot dont ils ont déclaré les couleurs en sollicitant leurs licences 1919.

LACHINE DANS LA B. B. ASS.

Ue jeu de quilles promet d'être fort populaire à Lachine cette saison. Lachine n'avait jamais été représentée dans la ligue auparavant, mais cette année, les nouveaux propriétaires de la salle de quilles de Lachine, angle de la rue Notre-Dame et Septième avenue, mettront des équipes de la classe B et de la classe C dans la ligue de petites quilles. L'on s'attend à ce que ces équipes fassent bonne figure dans la M.B.A.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CAIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, dont M. J. E. Lachance est le gérant-général, au 100, rue Notre-Dame, à Montréal.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SERA DISPUTE LE 5 OCTOBRE. A VERSAILLES.

Paris, 22. — Le championnat de 100 kil. sur route, qui n'a pas été disputé depuis 1914 sera couru pour la neuvième fois, le dimanche 5 octobre prochain, sur l'itinéraire classique : Départ de Versailles, grille de l'Orangerie, Rambouillet, routes d'Ables et de Chartres, et retour par Rambouillet, au plateau de Satory, l'arrivée devant être jugée en haut de la côte de la Minerve.

En outre du titre de champion de France, qui sera accordé au vainqueur, celui-ci aura seul le droit de porter, dans les épreuves sur la route à venir, le maillot tricolore ; il recevra, en outre, une médaille d'or de champion et 200 francs en espèces ; le deuxième recevra une médaille de vermeil et 100 francs ; le troisième, une médaille d'argent et 50 francs ; les suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5 francs.

Tous les coureurs classés dans les dix premiers devront obligatoirement se rendre au vélodrome du Parc des Princes, immédiatement après l'épreuve, et y effectuer un tour de piste.

Les entraîneurs à bicyclette sont seuls autorisés. Ne pourront entraîner que les entraîneurs dont les noms auront été fournis par les coureurs inscrits avant le vendredi 3 octobre, à 18 heures, au siège de l'U. V. F.

Les concurrents du championnat devront obligatoirement porter le maillot dont ils ont déclaré les couleurs en sollicitant leurs licences 1919.

Le gouvernement se réserve le droit de confier à des pilotes espa-

La Terre Promise

Impressions d'un voyage d'un mois dans le nord-ouest canadien.

XIV. — L'ALBERTA (3) — De Red Deer à Calgary. — "Une ville faite en marmite". — Débuts et progrès d'un ancien poste de la Gendarmerie à cheval. — Un souvenir du Père Lacombe — Une fête chez les "Cow-boys".

Procédant comme pour le Manitoba et la Saskatchewan, nous à la fin notre tournée en Alberta avant de pénétrer plus loin et de cette façon, quittant le réseau du C.N.R., c'est sur celui du C.P.R. que nous nous acheminons de Red-Deer à Calgary; c'est-à-dire en venant de l'ouest vers l'est.

Red-Deer est à mi-chemin entre Calgary et Edmonton; une distance de cent milles le sépare de chacune des deux villes. C'est une petite ville bâtie sur les bords de la rivière du même nom, dans une vallée dont les limites sont marquées par des bois d'épinettes ou de peupliers.

Environ quarante milles au sud de Red Deer le terrain change d'aspect. Il n'est plus la plaine basse et uniformément plate des prairies que nous avons déjà traversées; il devient au contraire graduellement de plus en plus onduleux et de plus en plus couvert de bois à mesure qu'on s'avance dans le nord.

A Red Deer c'est l'élevage et l'industrie laitière qui sont, avant tout, les sources de richesse. Il n'est pas un cultivateur qui n'ait son troupeau de 10 à 200 bêtes à cornes; dans bien des cas il possède en outre une bergerie d'une centaine de moutons et quelques dizaines de porcs. Les procédés les plus modernes sont employés dans l'industrie laitière autant pour traire les vaches que pour l'utilisation de leur lait. Les fermes de Red Deer sont les plus confortables qu'on puisse trouver.

La ville elle-même nous surprend avec ses rues en terre, même sans "macadam", seulement elle est pourvue de tous les principaux services publics qui desservent aussi le district qui l'entoure. A la ferme on trouve partout le téléphone, dans bien des endroits la lumière électrique, jusque dans les dépendances. Et comme moyen de transport on ne se sert que de l'automobile ou du truck automobile; tandis que sur la terre on n'emploie que le tracteur.

Nous n'avons passé que quatre heures à Red Deer le 22 août; juste pour être des hôtes de la ville à déjeuner et pour parcourir le district en auto; seulement c'était moins agréable; le temps était froid et une brise du nord-est avait fait place à la bonne brise que nous avions depuis longtemps.

Ses rues sans pavages n'ont pas à Red Deer ses avantages. Ses communications par chemin de fer en font un centre de distribution aussi bien vers l'ouest et l'est que vers le nord et le sud, et c'est cet avantage de premier ordre qui assurera son avenir.

D'apparence la cité naissante n'est pas laide, tant s'en faut, ses demeures sont jolies, enveloppées qu'elles sont dans la verdure et les fleurs. De plus Red Deer possède un bel arsenal, le palais de justice, plusieurs temples, dont l'un catholique. Au nombre de ses maisons d'éducation il y a à faire mention du couvent-pensionnat des Soeurs de la Sagesse.

C'est de Red Deer aussi, qui appartient à l'archidiocèse d'Edmonton, que les missionnaires vont desservir un grand nombre de localités, parfois très éloignées.

Nous quittons Red Deer à 11.30 a.m. pour Calgary. Chemin faisant M. Walker m'apprend que le district qui entoure cette localité est aussi un lieu de villégiature très achalandé. Des lacs nombreux s'y trouvent; c'est le lac des Pins, 23 milles au sud-est, et 14 milles à l'ouest c'est le lac Sylvain, et quelques milles encore plus au nord les lacs Buffalo et Gull. C'est là que les citadins de Red Deer ont pris l'habitude d'aller passer le "Week-end", pour employer un mot dont on use de plus en plus.

A trois heures le 22 août nous arrivons à Calgary. C'est pourtant la ville la plus considérable de l'Alberta et c'est celle qui m'a plus déçu, et cette déception, je l'ai rapportée de ma tournée en automobile.

Mon confrère, M. Ernest Bilodeau nous avait déjà dit que Calgary est "une ville faite en marmite"; c'est absolument cela. Il ne mentait pas non plus quand il disait que c'est "une ville compacte, resserrée et gérée par les hautes collines qui l'entourent de toutes parts, et qu'elle a commencé cependant d'escalader avec ses maisons coquettes, d'un plan toujours varié."

L'impression que j'ai gardée de Calgary, c'est celle que je rapporterais de la visite d'une belle maison dont le ménage n'est pas fini. A côté de belles pièces bien entretenues il s'en trouve qu'on néglige et qu'on attend de mettre en ordre plus tard. Il en est ainsi de Calgary. Des rues sont pavées, les autres ne le sont pas; les rues sont propres, dans d'autres la poussière nous aveugle. Et puis les édifices n'ont pas l'apparence que je m'attendais de leur trouver. Le grand hôtel Palliser, si beau pourtant, a l'air d'être à l'étroit dans une rue pas assez large. Il n'est pas autrement certains grands magasins, comme celui de la compagnie de la baie d'Hudson, dont la masse semble vouloir écraser les immeubles voisins. Quoiqu'il en soit Calgary est un prodige. Voilà une ville qui n'existe à proprement parler que depuis 1883 et qui a aujourd'hui une population de 81.161 habitants.

Au retour de notre visite en ville je rencontrais à l'hôtel Palliser un "old-timer", comme on nomme dans l'ouest les pionniers d'une localité, et un important de sa ville, il me fit le récit de ses débuts.

C'est à l'été de 1883 que remonte l'histoire de la fondation de Calgary comme ville; avant cela ce n'était qu'un poste de la Gendarmerie à cheval. En 1875 le capitaine Brisebois de ce corps d'élite se fixait là avec un détachement de la Police, à la rencontre des rivières Bow et Elbow. Le site était à tous et le fort y fut établi, et le capitaine Brisebois lui donna son nom. L'année suivante un colonel de la Gendarmerie du nom de McLeod rebaptisa le fort et depuis ce temps-là on l'appelle Calgary. En 1883 le Pacifique y vint et en 1884 cet humble poste devenait une ville. Sa population n'était que de cinq cents habitants.

Jusqu'en 1884 Calgary n'avait d'autres édifices que quelques huttes ou maisonnettes en bois ronds; les moyens de locomotions étaient la diligence ou le chariot tiré par une paire de boeufs. En 1885 Calgary devenait le quartier général de la Gendarmerie à cheval, et c'est là que le major Strange leva ses recrues pour aller combattre Riel. Mon interlocuteur m'assure même que de ceux qui s'enrôlèrent sous le commandement de Strange et Steche quelques-uns vivent encore à Calgary.

Les progrès de la ville furent lents. En 1901 la population n'atteignait que le chiffre de 5,000. Mais les grands financiers voyaient loin et on vit tour à tour la Banque de Montréal, la Banque Impériale ouvrir des succursales dans cette cité naissante. Il n'en fallut pas plus pour donner confiance et avec le flot d'immigration qui se répandit dans l'ouest Calgary grandit et prospéra jusqu'en 1913, à l'ère qu'éclata la grande crise financière. Même en 1914 au témoignage de M. André Seifried, "Deux mois en Amérique du Nord", Calgary était encore en plein "boom", "un boom de pétrole" après le boom des terrains; mais ce fut de courte durée, la guerre vint tourner les esprits et les activités vers d'autres tâches. Quand le 25 juillet 1914, M. Siegfried passa par Calgary, il "tomba dans une ville bouillonnante, à la lettre, d'excitation." Quand j'y passai le 22 août dernier on s'était calmé, mais la ville ne présentait pas moins une grande activité.

Il ne faut pas s'en étonner, Calgary est une grande ville commerciale et un grand marché. Qu'on en juge un peu. Il possède 140 magasins de gros et 700 de détails, et un nombre considérable d'établissements industriels. Quinze des plus grandes banques du pays y ont ouvert des succursales.

Le Pacifique, le G. T. Pacifique et le C. N. R. ont fait de Calgary un grand centre de distribution. Cette ville dessert tout le district de mines de charbon avoisinant. Il reste encore quelques grands ranches aux environs, et puis des fermes ont remplacé aussi des ranches d'autrefois. Après Winnipeg Calgary est la plus importante halle aux blés de l'ouest.

L'administration municipale contrôle tous les services publics depuis l'aqueduc jusqu'au tramway. L'éclairage est fourni par la "Calgary Gas Company". Détail intéressant pour les Mont-réaliens, le gaz d'éclairage ne coûte que 35 sous par M. pieds cubes, et le gaz de chauffage 20 sous le M. pieds cubes. Le prix du charbon domestique était de \$6.90 la tonne en 1918; le charbon mou re vendait entre \$4.00 et \$4.50.

Calgary ne s'occupe pas seulement de faire des affaires. Il s'intéresse aussi hautement à l'avenir de sa jeunesse. La Commission Scolaire a construit cinquante-six écoles, en outre d'une école normale, et de deux High Schools.

Calgary possède en plus un institut de technologie et d'art qui sert aujourd'hui à la rééducation des soldats; car Calgary en a envoyé à la guerre plus de 10,000; aujourd'hui les rues en sont remplies. On en rencontre à tous les dix pas, en uniforme ou décorés du bouton en cuivre qui les distingue dans la foule anonyme.

C'est à Calgary que se trouve aussi le siège épiscopal du diocèse du même nom; c'est un prélat irlandais qui en est le titulaire, Mgr McNally; mais ce sont les missionnaires français et canadiens-français qui les premiers ont été les évangélisateurs de cette contrée. Qu'on repasse la liste du clergé de ce diocèse à nom anglais et on sera surpris d'y trouver encore parmi les paroisses et les missions, parmi les prêtres séculiers et réguliers autant de noms français, et en la parcourant cette liste évocatrice d'un si beau passé apostolique, je ne puis m'empêcher de penser au vénérable Père Lacombe que mes fonctions de journaliste m'ont fait rencontrer souvent à des réunions religieuses ou à des interviews.

Dans le volume qu'une réunion admirative et une dévouée fille du spirituel lui a consacré, une gravure représente le vieux missionnaire âgé de 88 ans s'en allant au grand vent prêcher une dernière fois à St-Marie de Calgary, le 13 mars 1913, une autre nous le montre au milieu d'un groupe d'enfants accompagnés de religieuses de la Providence, en face du "Lacombe Home" de Mionapora, qui se trouve aux environs de Calgary, enfin je le retrouve sur une autre gravure au milieu d'un groupe puis devant l'hospice qu'il a fondé et là il a voulu être photographié avec son compagnon, le Père Doucet, son inséparable Jean L'Heureux et quelques autres vieillards.

Et bien, c'est ainsi qu'en repassant l'histoire ecclésiastique de Calgary, que la grande figure de cet apôtre aimé autant des non-catholiques que des catholiques, m'apparut dans l'esprit.

Le diocèse de Calgary a été le théâtre de travaux apostoliques des dernières années de cet évangélisateur, de ce colonisateur, de ce pacificateur du Nord-Ouest.

Ces territoires immenses, avant que la colonisation y vienne, combien de fois l'héroïque oblat ne les a-t-il pas parcourus par tous les temps, le jour et la nuit?

Et quel homme même parmi les laïcs, a fait plus que lui pour travailler et aider à la grande œuvre du peuplement de cette contrée? Ne fut-il pas un des collaborateurs les plus puissants et des plus dévoués des constructeurs du Pacifique Canadien? Si on en doute, qu'on le demande à l'histoire de cette gigantesque entreprise. L'amitié et la vénération dont lord Strathcona, sir William Van Horne et lord Shaughnessy ont entouré le Père Lacombe n'en témoignent-elles pas assez?

Puis quand les troubles ont éclaté dans l'ouest en 1869 et en 1885, quel fut, avec les prélats du temps, le plus prudent et le plus influent médiateur et le plus doux des pacificateurs, si ce n'est encore le vieux Père Lacombe?

On ne peut relire l'histoire du Nord-Ouest sans retrouver son nom mêlé à tous les événements des derniers cinquante ans. Et encore aujourd'hui, on parle de lui autant comme d'un grand saint que comme d'un héros; c'est ainsi que deux Anglo-protestants, M. Bruce Walker et M. Hawkes, rappelaient au cours de notre voyage sa vénérable mémoire et des journaux du temps, aucun, je crois, ne fit du célèbre apôtre un plus beau panegyrique que le "Calgary Herald" à l'occasion de son quatre-vingt-neuvième anniversaire de naissance.

Comme l'écrivait ce journal anglais et protestant: "Le Père Lacombe, pour ne parler que de notre Nord-Ouest canadien, est assurément l'une des figures les plus merveilleuses de notre époque. Peu savent peut-être qu'il vint en ce pays en 1849, avant que la plupart d'entre nous fussent nés." "Prêtre de grands talents, il eut pu s'élever à un poste important dans son Eglise, mais il préféra se donner aux humbles, aux parias, aux pauvres, ainsi qu'aux colons solitaires de la prairie. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il prépara la voie à l'Eglise catholique en ce pays."

Ces quelques lignes résument bien toute la vie de l'intrepide missionnaire, dont mon passage à Calgary me rappela le pieux souvenir.

Le 22 août, Calgary était envahie par les "cow-boys" qui y donnaient chaque soir des fêtes en attendant le grand spectacle qu'ils organisaient pour le lendemain et qu'ils appellent "Stampede".

Ils avaient établi leurs quartiers-général à l'hôtel Plaza. Les magasins comme pour leur fête avaient décoré leurs vitrines d'articles qu'ils portaient ou qu'ils affectionnaient le plus. Les uns exposaient en vente des chapeaux en feutre mou aux larges bords et qui les coiffent si bien, des foulards en soie aux couleurs les plus criardes, comme le violet, le rouge feu ou de l'arc-en-ciel gros bleu; d'autres étalaient les selles et les brides les plus richement ornées, les plus belles paires d'éperons ou les cravaches les mieux faites, le tout avec le traditionnel lasso. L'étalage était dressé avec un tel art qu'on ne pouvait passer sans s'arrêter pour l'admirer.

Le Plaza avait mis à la disposition des "cow-boys" une grande salle qu'ils avaient convertie en taverne du genre de celles que le cinéma nous fait voir; sur les tables on retrouvait les jeux en usage chez eux, les murs étaient tapissés de sentences amusantes, tout le décor allait à l'avenant. A l'entrée un de ces gars distribuait un papier-monnaie n'ayant de valeur qu'à leur taverne.

Au cours de notre voyage, nous avions bien rencontré ici et là quelques cow-boys, portant "les culottes à franges en peau de daim, armés de winchesters et de munitions, cachant leur visage bronzé sous un chapeau à larges bords," comme les a dépeints si bien le Père Devine, mais c'est à Calgary que nous les avons trouvés en plus grand nombre, les uns à pieds, les autres sur leur bronco. C'est l'élevage qui a amené le cow-boy. Le long du parcours, il nous fut donné parfois d'admirer les prouesses de cet habile gardien de bestiaux.

On se tromperait si on allait croire que c'est une flânerie que d'être gardien de bestiaux; bien au contraire, c'est une tâche harassante, pénible, dangereuse, qui ne convient qu'à de véritables athlètes et à des cavaliers intrépides.

C'est une occupation dangereuse que la leur, écrit encore le Père Devine, et ils restent volontiers à cheval, parce qu'ils savent que s'ils se risquent à descendre au milieu du bétail de la prairie, ce sont les coups qui les attendent et une mort certaine. En effet, des milliers de cornes, longues et aiguës, sont toujours prêtes à s'enfoncer dans les flancs du malheureux cow-boy; et malgré toutes les précautions prises, ces accidents arrivent fréquemment. De vant ce danger perpétuel aussi bien que pour d'autres motifs, on se demande pourquoi les fermiers ne consultent pas leurs intérêts et ceux de leurs employés, en décourageant les boeufs quand ils sont jeunes.

Ce bon conseil semble un peu plus suivi, puisque nous avons vu un grand nombre de "bullocks" débarrassés de ce panache maléfaisant et meurtrier.

Puisqu'on parle du bétail, il n'est pas sans intérêt, tout en citant toujours le Père Devine, de raconter comment on le traite dans l'ouest. Ça ne peut manquer d'intéresser mes lecteurs.

"A la saison de l'engraissement," poursuit le Père Devine, les fermiers et les cow-boys ont à suivre leurs troupeaux pendant des centaines de milles dans toutes les directions; en effet, des milliers de boeufs, appartenant à différentes fermes, paissent ensemble dans une complète promiscuité, n'ayant d'autre signe distinctif que la marque du propriétaire appliquée au fer rouge sur la peau. Ces marques forment ce qu'un auteur récent appelle le blason des plaines; et quand la saison d'engraissement est passée et qu'arrive le moment de la "ronde" et de l'embarquement pour l'Europe, c'est ce blason qui simplifie la tâche et indique les différents possesseurs. C'est précisément au moment de la "ronde" que les cow-boys montrent leur habileté merveilleuse; c'est alors qu'ils recourent au traditionnel drapeau rouge. Généralement, la tâche d'enfermer le bétail avant de l'embarquer est assez facile. Mais parfois, des troupeaux se montrent inquiets, irrités, jaloux de leur liberté.

"Un des plus jolis spectacles des plaines et qu'on aperçoit rarement aujourd'hui est celui qui consiste à empêcher la fuite des animaux. Des milliers de bestiaux consentants sans doute du sort que les attend, et comme pour protester contre ce voyage forcé au bord de la mer, se mettent à galoper sur les prairies dans toutes les directions, et se réunissent de temps à autres, sans ordre ou sans but. Alors un vieux bullock, plus sage que la bande, dont les immenses cornes ont fait souvent voler la noussière de la

prairie et mis à nu les côtes de maint rival, sort du milieu du troupeau, lève sa tête altière, hume l'air de toute la force de ses narines, prend place comme un général à la tête de son armée et part au grand galop. Des centaines d'animaux, quelquefois des milliers, suivent le chef sans savoir où ils vont, ayant un monde de prairies devant eux, et pas d'autre raison de s'arrêter que lorsqu'ils tombent de fatigue, ce qui arrive souvent, ou bien quand les montagnes rocheuses ou les neiges de l'Océan artique leur barrent le passage. Quand ils sont ainsi lancés, un audacieux cowboy enfonce ses éperons dans le flanc de son broncho aux pieds agiles ou vole comme le vent dans la direction du bétail. Prenant quelques avances sur le vieux chef, il déploie un drapeau rouge devant ses yeux, attire ses regards et son attention, et s'empare ainsi de la conduite de la colonne. Pour mieux cacher son plan, il décrit une immense courbe, quelquefois de plusieurs milles, et attire sous ses pas toute cette armée au galop jusqu'au "canal," enceinte destinée aux animaux en attendant qu'ils soient attribués selon les marques de leur propriétaire.

"Une des pratiques dont les fermiers ont à se défier, est la contre-marque. Des commerçants et des fermiers peu scrupuleux ne trouvent rien de plus facile que d'augmenter le nombre de leur bétail, en prenant un veau déjà marqué, et en ajoutant un signe à la première marque; c'est ainsi qu'ils forment un 9 avec un 0, ou un T avec un I. C'est une pratique fréquente, m'a-t-on dit; mais dans les plaines du Canada, le vol du bétail est considéré comme un crime infâme dans le Dictionnaire du cow-boy; et ceux qui veulent se lancer dans cette aventure font bien de prendre leurs précautions."

Nous sortons de chez les cow-boys pour entrer un peu plus loin aux grands magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson où un dîner nous était offert par les directeurs de cette puissante organisation.

C'était le dernier repas que le président de la "National Editorial Association" prenait avec ses confrères; obligé qu'il était de les quitter pour retourner chez lui. Ce fut l'occasion de la présentation de cadeaux souvenirs de l'association à son président, à son secrétaire, à son organisateur et à M. Bruce Walker, qui tous, tour à tour remercièrent les donateurs de ce témoignage de gratitude et d'estime.

Puis nous nous séparâmes de nos amis calgariens pour aller reprendre notre train, qui le lendemain matin devait nous déposer à Lethbridge.

Arthur LEMONT.

DEMAIN — De Lethbridge à Medicine Hat. — "A gold field bed". — A travers une région d'irrigation.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

En cour de Pratique. — Le demandeur obtient \$2,700. — Action renvoyée. — Cause intéressante concernant les autos de louage.

22 SEPTEMBRE, 1919.

Président: Hon. Juge CODERRE. Jugements rendus dans les causes suivantes:

Mutual Film Corporation of Canada Limited, en liquidation, requérante, Assemblée des créanciers; E. J. Waterston nommé liquidateur.

Z. Beaudieu vs L. Darche. Motion du demandeur pour déclarer les interrogatoires pro confessis; accordée. Dame Bertha Quesset vs Joseph Alphonse Benoit. Motion de la demanderesse pour appeler défendeur par les journaux; accordée.

A. Sydney Bruneau. Requête. Requête pour être nommé commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal; accordée.

J. F. Clark Limited En liquidation et Gordon W. Scott, liquidateur et United Shoe Machinery Co. of Canada Limited, Requête. Requête pour possession d'effets; accordée, dépens à la faillite.

Central Realty Co. en liquidation, et Grand Central Park Limited, Requête. Requête pour mise en liquidation; accordée. Ernest R. Whitford nommé liquidateur provisoire. Avis ordinaires.

La Cité de Montréal, Requête. Requête en expropriation et Charles J. Hill, Requête. Requête pour retirer des registres déposés par la Cité de Montréal; accordée sans frais vs la Cité de Montréal.

Samuel Cohen vs M. Hackenstein, appelant. Opposition à jugement reçue.

Jean Trudel vs Alexandre Michaud et Alex. Michaud, demandeur en garantie, et Russell Shate Bricks Limited, défendeur en garantie. Défendeur et demandeur en garantie pour ouvrir commission rogatoire; accordée, dépens réservés.

Antoine Labelle vs The St. Lawrence Laundry Co. Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

F. X. Vinet vs Fraser Brace Co. Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Blanchard Bros. Inc. vs La Société d'Organisation Limitée. Motion du demandeur pour déclarer les interrogatoires pro confessis; accordée.

Emmanuel Théorêt vs Rosaire Lavigne. Motion du demandeur pour nommer experts; accordée. Paul A. Béique et Oscar Beaudoin nommés, 2 mois de délais, dépens à suivre.

Dame Edith Hazelden Walker vs Ernest Claude Garnault Agisiez. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation du corps et domicile; accordée, dépens à suivre.

In re General Film Co. of Canada Limited. En liquidation vs Bonnier et Paquette respondents et George Klei et intervenants. Motion des intervenants pour jugement suivant désistement; accordée.

T. Arthur Pannet vs S. Pollock. Motion du défendeur pour permission de plaider; accordée en par défendeur avant frais de motion et de défaut au préalable; plaider ce jour.

Michael Chinchor vs St. Lawrence Sugar Refineries Limited. Requête pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

P. O. Genest vs H. P. Pelletier et al. Motion du défendeur T. N. Marsan pour être relevé de la forclusion; accordée en par défendeur payant frais de motion.

J. N. Peltier vs F. X. Peltier. Motion du demandeur pour homologation du cahier des charges; accordée.

O. L. Horner vs J. O. Besner. Motion du défendeur pour préemption d'instance; accordée avec désistement. Joseph Aimé Benoit vs Henri St. Mart. Motion du défendeur pour réclamation d'instance; accordée, avec dépens.

Ludger Naud vs Urbie Boileau Limited. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.

Modern Creamery Co. Limited vs Sam Horowitz. Jugement pour \$191.48.

La Cité de Montréal, Requête. En expropriation vs succession J. Desmarais et G. W. Pennefont. Indem-

nitaires, requérants. Requête pour retirer deniers déposés par la Cité de Montréal; accordée, sans frais vs la Cité de Montréal.

John D. Duncan vs George Ball et al. Royal Bank of Canada et al. T.S. Motion du demandeur pour ordre au T.S. de noter; accordée.

Noël Bouchard vs C. P. Deane Service Limited. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Dame C. Elie dit Breton vs P. Semmelhack. Motion de la demanderesse pour détails; accordée, 10 jours de délais, dépens à suivre.

L'ACTION EST RENVOYÉE. L'hon. juge Lafontaine, siégeant en Cour Supérieure a renvoyé l'action de Dame Vve Eva Ethier contre l'Union Typographique No 176 de Montréal.

La demanderesse réclamait un montant de \$500, représentant une assurance prise par feu son mari. Dans la suite, elle produisit un désistement de son action, disant se soumettre aux conditions que le tribunal jugerait à propos de déterminer.

L'hon. juge, dans ses considérants, dit que, suivant l'article 276 C. P., un désistement doit nécessairement comporter le paiement des frais de la procédure dont une partie se désiste et qu'en semblable cas, le pouvoir de discrétion de l'article 549, au sujet des dépens, n'existe pas; que même si ce pouvoir existait, le tribunal ne l'exercerait pas dans l'espèce en faveur de la demanderesse dont l'action a été mal intentée et qui, en poursuivant une association qui n'a pas d'existence corporative, à la connaissance même de la demanderesse, a délibérément intenté une action irrégulière d'après les principes élémentaires du droit.

Toutefois, comme l'absence de qualité et l'incapacité de la défenderesse sont des moyens d'exception à la forme plutôt qu'à une défense au fond suivant l'article 174, l'action de la demanderesse est renvoyée, sauf recours, avec dépens d'une exception à la forme, y compris tous les frais et honoraires d'enquête de la défenderesse en cette cause.

LES CAUSES D'OCTOBRE

Le rôle des causes qui seront entendues pour enquêtes et mérite durant le mois d'octobre, par la Cour Supérieure, vient d'être publié.

IL OBTIENT \$2,700.

Après un procès qui a duré trois jours, le jury dans la cause de R. Balchunas vs la Canadian Tube and Iron Company, Limited, a accordé la somme de \$2,700 au demandeur.

Celui-ci réclamait de la compagnie défenderesse des dommages au montant de \$9,900, à la suite d'un accident de travail dont il fut victime et qui causa une infirmité aussi malencontreuse que permanente.

La cause s'instruit devant un jury mixte, sous la présidence de l'hon. juge Fortin.

VERDICT POUR \$500

Un procès par jury s'est instruit hier au Palais de Justice, sous la présidence de l'hon. juge Ducloux.

M. L. N. Delfosse est-qual, réclamait de la cité de Montréal des dommages au montant de \$2,500, à la suite d'un accident survenu à sa fille mineure, Lucienne Delfosse.

Le 10 décembre, 1918, la jeune fille, qui avait une jambe paralysée, gisa sur le trottoir, rue Saint-Jacques, avec le résultat que la jambe malade fut fracturée au-dessus du genou.

Tenant la ville responsable de cet accident, M. Delfosse lui intenta une action pour un montant qui était d'abord de \$10,000, mais qui fut ensuite réduit à \$2,500.

La cause s'est instruite hier, comme nous l'avons déjà dit, et le jury a rapporté un verdict accordant la somme de \$500 au demandeur.

LES MEDECINS RECOMMANDENT BON-OPTO POUR LES YEUX

Les médecins et spécialistes prescrirent Bon-Opto comme un remède domestique sûr dans le traitement des yeux et de l'affaiblissement de la vue. En vente partout avec promesse de remettre l'argent, faite de satisfaction.

ROBOL

(TABLETTES)

Nettoie l'intestin paresseux, — cause de maux de tête, mauvaise digestion, maux de reins, manque d'appétit, etc., — et guérit la

CONSTIPATION

Une cure au ROBOL peut se prolonger sans inconconvénient, tant que le besoin s'en fait sentir; c'est le moyen de conserver la liberté de l'intestin. Pour rester en bonne santé, prenez chaque soir une ou deux tablettes Robol.

En vente partout 25 sous la boîte, six pour \$1.25. Envoyez par la poste par la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, limitée.

274 rue St-Denis, Montréal.
125-m-j-a-n-13

ECOLE TECHNIQUE DE MONTREAL

70, RUE SHERBROOKE OUEST
COURS DU SOIR

Ouverture le 7 Octobre, 1919.

Inscriptions tous les soirs (lundis et samedis exceptés), de 7.30 à 9.30.

132-8-10-12-15-17-19-23-25-27, 30
Sept. 2 et 4 Octobre.

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES

Cours Gratuits — Jour et Soir

OUVERTURE
Le Lundi, 6 Octobre

MONUMENT NATIONAL

296 BOULEVARD ST-LAURENT

INSCRIPTIONS tous les jours pour les cours de dessin et de métiers.

141-18-23-25-30

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

INTERETS SUR LE CAPITAL-ACTIONS

Les intérêts pour le semestre au taux de cinq (5) pour cent par an seront payés le premier jour d'octobre, aux actionnaires enregistrés de la Cité des Tramways de Montréal.

Aucun transfert des actions de la compagnie ne sera enregistré au cours des quatre-vingt jours précédant immédiatement le premier octobre, 1919, et les nouveaux propriétaires d'actions de la dite compagnie, en faveur desquels on a opéré un transfert le jour après le 1er octobre, 1919, n'auront droit d'un recevoir les intérêts accrus qu'à partir de cette date seulement.

PATRICK DUBEE
Secrétaire-trésorier.
136-12-23-1

CHRONIQUE MONDAINE

De retour

M. et Mme Louis-Napoléon Miller sont de retour d'une villégiature de trois mois passée au Château-Murray, Pointe-à-Pic, comté de Charlevoix.

Charmante So

LA BELGIQUE A PERDU PRES DE 25,000 SOLDATS A LA GUERRE

Ce pays valeureux a eu un officier de tué par chaque vingt soldats. — L'armée de guerre de la Belgique a été de 14,050 officiers et de 365,000 soldats.

(Cable de la Presse Associée)
Bruxelles, 22. — Le chiffre global des hommes mobilisés dans l'armée belge s'élève à: officiers 14,050; troupes 365,000.

Les unités combattantes ont eu pendant la guerre un effectif moyen de 4,750 officiers et 136,000 troupes. Les services de l'arrière et usines ont occupé en moyenne 2,600 officiers et 70,000 troupes. En outre, 22,000 hommes environ ont été maintenus en service d'appel pour être employés dans des usines de guerre et des services d'utilité publique.

Il n'est pas possible d'établir un pourcentage des hommes mobilisés par rapport à la population, vu que la presque totalité du territoire belge a été occupée dès le début des hostilités. Le recrutement pendant la guerre n'a porté en entier que sur la population du territoire non envahi et sur les Belges réfugiés dans les pays alliés.

Le nombre des tués et morts à la suite de blessures et maladies n'a pu être établi avec exactitude jusqu'à présent à cause de la situation particulière dans laquelle s'est trouvée la Belgique.

Sans compter les disparus du début de la guerre, dont le chiffre s'élève à plusieurs milliers et parmi lesquels il y a eu beaucoup de tués, le chiffre des pertes s'élève à 982 officiers et 20,148 hommes de troupes, soit 1 officier par 20 ou 21 hommes.

Ces chiffres, en dessous de la réalité, constituent, par rapport au chiffre

des mobilisés, un pourcentage de 6.98 p.c. pour les officiers, de 5.51 p.c. pour les troupes.

Ce pourcentage serait plus élevé si on l'appliquait au nombre des combattants, mais ces chiffres sont impossibles à établir.

Le nombre des militaires décédés dans les hôpitaux s'élève à 9,422, soit 4,058 des suites de maladie et 4,914 des suites de blessures.

200,409 hommes ont été admis dans les hôpitaux militaires: 122,987 pour maladie et 77,422 pour blessures.

Le nombre des blessés de guerre se décompose en: grands blessés, 19,785; petits blessés, 57,637; récupérés, 160,052 (ce dernier chiffre se rapporte à l'armée tout entière). Mille trois cent quatre-vingt-sept hommes ont dû être amputés et 47 sont restés aveugles.

Pour être complets, ces chiffres devraient être augmentés du nombre des militaires blessés, malades, mutilés, restés en territoire envahi avant la bataille de l'Yser.

Le pourcentage par rapport au chiffre des combattants s'élève à: grands blessés, 14.05 p.c.; petits blessés, 40.94 p.c.

Il n'est peut-être pas inutile d'établir cette statistique, qui prouve l'ardeur héroïque avec laquelle l'armée belge s'est opposée à l'invasion germanique en donnant à la France le temps de préparer la victoire de la Marne.

LA GREVE DES METALLURGISTES A ECLATE hier AUX ETATS-UNIS

Les chefs d'union prétendent qu'il y a actuellement 284,000 ouvriers en grève. — Les usines de la Steel Corporation ont presque toutes été en opération hier. — Ce sera une longue grève.

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 22. — On n'a pu avoir aucun renseignement sur la grève des métallurgistes de fer et d'acier qui commençait aujourd'hui, des quartiers-généraux de la United States Steel Corporation.

Elbert H. Gary, président du bureau des directeurs, qui représente l'opinion de cette gigantesque entreprise industrielle, a déclaré dans l'avant-midi comme dans l'après-midi qu'il n'avait absolument rien à dire aux journaux ni au sujet de la grève ni quant aux projets de la compagnie pour y faire face. Deux fois, au cours de la journée, il a rencontré les journalistes et a causé avec eux en plaisantant mais refusant absolument que son nom soit cité, sauf pour dire qu'il n'avait rien pour la publication.

LA GREVE A PITTSBURG

Pittsburg, 22. — Le commencement de la grève des métallurgistes de fer et d'acier des Etats-Unis a trouvé les deux parties absolument opposées, chacune réclamant pour elle-même l'avantage de cette première journée de grève.

La Steel Corporation a pu continuer la mise en opération de la plupart de ses usines à Pittsburg, au dire des directeurs de la compagnie. Ils ne savent pas ce que demain leur réserve, mais ils espèrent pouvoir avoir plus d'ouvriers pendant la deuxième journée de la grève qu'à la première, vu que les ouvriers ne sont pas tous en grève, comme on le prédisait dans certains milieux.

Les chefs d'union aux quartiers-généraux du comité national des métallurgistes d'acier sont enchantés de la réponse que leur avaient faite les milliers de travailleurs syndiqués ou non de cette vaste industrie. William Z. Foster, secrétaire du comité national, a prédit que la campagne intensive faite pour syndicaliser toutes les usines, non seulement de la Steel Corporation, mais aussi des usines indépendantes, aurait pour résultat l'accroissement du nombre des grévistes.

Le secrétaire Foster a donné des chiffres basés, dit-il, sur des rapports reçus des chefs unionistes de tous les districts du pays où se trouvent des métallurgistes indiquant par là que près de 284,000 hommes sur les 500,000 que comprend cette industrie, se sont mis en grève. Dans le seul district de Pittsburg, dit-il, il y a 71,000 grévistes.

Bien que les directeurs de la compagnie ont refusé d'entrer dans des questions de chiffres, ils contredisent absolument les chiffres donnés par le secrétaire Foster. On a prétendu, dans certains centres, que le nombre des grévistes ne dépassait 15,000 à Pittsburg.

Les directeurs de la compagnie Carnegie, qui est la plus considérable succursale de la Steel Corporation, ont admis que quelques usines manquaient de main-d'œuvre et que les équipes de jour et de nuit n'étaient pas au complet, pour faire fonctionner toutes les machineries. Ils ont admis aussi que les hauts-fourneaux ont dû être éteints là où la main-d'œuvre faisait défaut et que les ouvriers encore au travail ont dû être employés à attiser les hauts-fourneaux. Aucun ouvrier ne fut renvoyé chez lui, mais on lui donna quelque chose à faire quand il voulait travailler; on ne força personne. A Pittsburg les usines ont été en pleine activité, ont dit les directeurs.

M. Foster a encore dit qu'il y avait 5,000 hommes en grève à Braddock et 12,000 dans toutes les usines de McKeesport et de Duquesne.

Les directeurs de la compagnie disent qu'ils pensent que la grève va être de longue durée, car les questions à débattre sont trop importantes pour être débattues en si peu de temps. Le télégramme de J. P. Morgan à E. H. Gary, le félicitant de l'attitude qu'il avait tenue au sujet de la question de "l'usine ouverte" est une preuve de l'intérêt que prend le gros capital dans cette lutte ouvrière.

LA PARTICIPATION AUX PROFITS

New-York, 22. — Les patrons de

vraient donner à leurs employés un intérêt libéré et une part des profits de leur compagnie sans les obliger à souffrir des pertes de la manufacture, a dit aujourd'hui le vicomte Finlay, autrefois haut chancelier d'Angleterre. Il a ainsi exprimé ses vues dans un discours au lunch qui fut donné en son honneur cet après-midi.

Le vicomte Finlay, sans faire aucune allusion au malaise social actuel ou à la grève des métallurgistes d'acier, a dit que la paix entre le capital et le travail était aussi essentielle et aussi importante que le règlement des disputes et des conflits entre les nations.

"Nous devons avoir l'harmonie industrielle, afin d'être assurés de la richesse de chaque pays."

Les disputes entre le capital et le travail, a déclaré le vicomte, devraient être solutionnées par arbitrage. La sauvegarde des Etats-Unis comme de l'Angleterre dépendait de l'accroissement de la production qui n'est possible que par la coopération du capital et du travail de ces deux pays.

L'orateur a pris la défense de l'idée de "l'usine ouverte à tous", quand il a dit qu'elle devrait être ouverte à tout homme qui veut travailler et que tout homme devrait avoir un droit inaliénable de faire de son mieux pour le succès de son propre métier et de voir être protégé par la loi de la façon qu'il désire exercer ce métier.

En même temps, le vicomte Finlay a préconisé un arrangement de participation aux profits qui assurerait un revenu aux ouvriers sans rien ajouter à sa responsabilité ou sans lui causer de pertes.

L'OEUVRE DE

RESTAURATION

EN FRANCE

Paris, 22. — Les communications fluviales, entre la Belgique et les régions libérées, peuvent être considérées comme satisfaisantes, d'après un rapport de M. Clavelle, ministre des travaux publics, à M. Poincaré.

Ce rapport constate que la navigation est presque normale sur l'Aire, la Deule, la Sennée et les canaux de la Somme et de Saint-Quentin. Depuis l'armistice, environ 350 millions de voies ferrées doubles et 300 millions de voies ferrées simples ont été reconstruites; 29 gares de chemins de fer ont été reconstruites; 367 ponts ont été reconstruits pendant la guerre ont été reconstruits.

UN BAISER

A PERSHING

Washington, 22. — Une jeune et jolie fille vient de perdre une somme de cent dollars, résultat d'un pari, quelle embrasserait le général Pershing.

Comme le commandant en chef du corps expéditionnaire américain s'appretait à quitter son hôtel, hier soir, une jeune fille qui, avec beaucoup de peine, était parvenue à se faufiler à travers la foule compacte se précipita tout à coup vers le général.

Les officiers d'état-major la saisirent immédiatement, mais pas assez vite pour qu'elle n'eût le temps de passer un bras autour du cou du général Pershing, tout en s'efforçant de l'embrasser.

Son acte si spontané fut comme un mot d'ordre pour la multitude de femmes et de jeunes filles qui se trouvaient là, et qui essayèrent d'en faire autant, si bien que le général pour éviter ces empièchements intempestifs, dut se précipiter vers son auto et s'y réfugier.

Cependant la jeune fille, un peu confuse, pensa qu'une explication raisonnable était due pour son acte si précipité, et elle laissa comprendre qu'elle avait parié cent dollars qu'elle embrasserait, coûte que coûte, le vaillant et héroïque Pershing avant son départ de Washington.

L'HON. M. PERREAU TERMINE SA TOURNEE DU LAC SAINT-JEAN

Le ministre de la Colonisation promet d'améliorer l'état des quelques mauvais chemins de la région. — La colonisation intense de notre province assurera la survie de la race canadienne-française.

Chicoutimi, 22. — L'honorable J. E. Perreault, ministre de la Colonisation, a terminé samedi la tournée qu'il a faite depuis quelques jours dans la région du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi, avec ses compagnons de voyage de la Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec. Le ministre de la Colonisation a fait, en automobile le tour du Lac Saint-Jean, partant de Roberval en passant par Saint-Prime, St-Félicien, Normandin, Albanel, Mistassini, Péribonka, Honfleur, Saint-Henri de Taillon, Saint-Coeur de Marie, St-Joseph d'Alma et Hébertville. Pénétrant fort à l'intérieur dans les terres et parcourant une couple de cent milles, parfois sur de beaux chemins gariés et souvent sur des chemins déplorables, notamment à Mistissik ou Sacré-Coeur de Marie, ce qui porte le sens de cette région à espérer que le ministre de la Colonisation va employer son influence à induire le gouvernement à améliorer les chemins autour du Lac Saint-Jean.

Vendredi après-midi, à Jonquières, et vendredi soir, à Chicoutimi, le ministre a été l'objet de cordiales réceptions, chaco fois qu'il a porté la parole. Il a dit sa foi en l'avenir de notre province par la colonisation et ses efforts vers l'avancement de la colonisation. Après avoir vu les champs du Lac St-Jean et du Saguenay pleins de moissons abondantes, il en rapporte la conviction profonde qu'un brillant avenir

est réservé à cette région. Il est heureux que sir Lomer Gouin ait décidé de dépenser \$5,000,000 pour aider à la colonisation, et il assure que le gouvernement va faire construire des chemins de colonisation partout où il y en aura besoin. Quant à lui, il apportera la tâche difficile qu'il entreprend le meilleur de son cœur et de son intelligence, convaincu que la colonisation intense de notre province est ce qui assurera la survie de la race canadienne-française.

M. Moreau, député du Lac Saint-Jean, a accompagné le ministre dans toute sa tournée et M. Gaudreau, député de Chicoutimi l'a accompagné dans son comté. Tous deux ont parlé à Chicoutimi, ainsi que M. Ponsot, consul-général d'Alma, le maire Lévesque et les abbés Bergeron et Caron.

Des assemblées ont été tenues à Roberval, à Normandin, à Mistassini, à Péribonka, à La Trappe de Mistassini, à Saint-Henri de Taillon, à Saint-Joseph d'Alma, à Jonquières et à Chicoutimi. Presque à toutes les assemblées, M. Henri Ponsot, consul-général de France, qui accompagnait l'hon. M. Perreault, a adressé la parole. A Chicoutimi, il a, en termes très émus, remercié les Canadiens pour la part glorieuse et efficace qu'ils ont prise au triomphe de la cause sacrée que défendait la France. L'hon. M. Perreault, après avoir visité Chicoutimi et Port-Alfred, est retourné samedi soir à Québec par bateau, en compagnie de M. Ponsot.

Plus tard, dans la journée, Le vasseur fut arrêté dans l'auto de son patron, rue Ste-Joseph et conduit au bureau de l'inspecteur des postes, où l'on confronta son récit avec l'histoire de M. Boulanger. Ce sont les deux de Levasseur qui impliquèrent dans l'affaire Topping et Proteau.

Boulanger et Levasseur, après avoir été interrogés, furent remis entre les mains de la police. On émit immédiatement des mandats d'arrestation contre Proteau et Topping.

Proteau fut arrêté par Massé, de la police provinciale.

Topping fut arrêté par le détective H. P. Akin et le constable Désy, dans ses appartements, rue Grany.

TOPPING EST LE CHEF DE LA BANDE

Topping, qui est reconnu comme le chef des bandits qui ont dévalisé le train, a été vu à Berthier-en-bas, dimanche dernier, où il prit un verre, avec un nommé Collard, de Saint-Pierre de Montmagny.

Un bout de la corde avec laquelle les employés du wagon des postes ont été ligottés a été trouvé dans l'automobile qui est encore à Saint-Pierre de Montmagny.

On ne sait pas encore comment Topping et Proteau ont pu se rendre à Québec; mais une histoire court, qu'après avoir caché leur butin, ils firent le trajet à pied et n'arrivèrent à Québec que vendredi.

Interviewé par le représentant de la presse canadienne, à minuit, l'inspecteur des postes Green, qui vient justement d'arriver de Saint-Pierre de Montmagny en compagnie de l'inspecteur Charron, de la police du Dominion d'Ottawa, a confirmé les faits tels que les avait vus le représentant de la presse canadienne, dans ses grandes lignes.

On pense que la police, qui continue ses recherches, va faire d'autres arrestations, dans quelques jours et va mettre la main sur la somme volée, pas entièrement du moins, car on pense que déjà les bandits en ont mis en circulation par les places où ils ont passé.

TROIS NOYES

DIMANCHE

(Dépêche de la Presse Associée)
Québec, 22. — Rosaire Papillon, de St-Marc, Gérard Anctil, de Montmagny, et Rosaire Marcotte, de St-Marc, se sont noyés dimanche, dans la rivière Attie, à sept milles à l'est de Doucet, sur le chemin de fer du Transcontinental. L'accident est arrivé au cours d'une partie de pêche. Les corps n'ont pas été retrouvés.

EKERS I.P. ALE and PORTER

Un breuvage toujours éminemment
rafraîchissant, pur et nutritif.

EKERS BREWERY, MONTREAL.

The National Breweries Limited.

LES MEMOIRES DE LUDENDORFF

Ils viennent de paraître en Allemagne. — Le pamphlet. — La préparation de la guerre. — Un rapport de 1912.

Les Mémoires de Ludendorff viennent de paraître en Allemagne. L'ancien bras droit de Hindenburg débute en déclarant que le militarisme allemand n'aurait été rendu responsable de la guerre. Il se défend d'être l'auteur d'un mémoire daté du 19 mars 1913, publié dans le "Livre jaune" français sous le titre "Documents diplomatiques 1914", et qui lui aurait été attribué par le "Temps". Par contre, il reconnaît avoir, en 1912, rédigé un autre rapport:

"Ayant reconnu que la guerre nous serait imposée avec une violence inexorable, je me résolus, à l'automne 1912, en qualité de major-général, à écrire un travail où je discutais en détail notre situation politico-militaire et nos moyens d'action comparés à ceux de nos ennemis. J'arrivai à la conclusion que le peuple allemand devait consentir des sacrifices considérables si nous voulions envisager l'avenir d'un cœur tranquille."

Suit un examen de la situation à la fin de 1912. Selon Ludendorff, il n'y avait alors aucun doute sur l'entrée en guerre de l'Angleterre. Quant à l'Italie, son rôle devait être très secondaire.

Ludendorff déclare ensuite que la Triple Entente défensive, et la Triple Entente offensive.

"La Triple Entente, écrit-il, déclare être comme la Triple-Entente, une alliance défensive. Mais, tandis que la pensée défensive s'exprime de la façon la plus formelle est à la base des conventions de la Triple-Entente, de fortes tendances offensives se trouvent dans la convention de la Triple-Entente — tendances offensives, c'est-à-dire buts positifs, dont la réalisation doit paraître désirable aux prix d'efforts notables aux Etats alliés."

Les "buts positifs" de la triple Entente seraient, d'après Ludendorff: pour la Russie, le désir de prendre position en Europe comme puissance slave prépondérante; pour la France la reprise de l'Alsace-Lorraine, et pour l'Angleterre le souci "d'écarter le cauchemar de la puissance politique allemande". Tandis que l'Allemagne "ne tient qu'à assurer son intégrité territoriale."

"Si la guerre éclate, il n'est pas

possible que les charges principales pèsent sur l'Allemagne, encerclée de trois côtés par ses adversaires. Néanmoins, si nous réussissons à formuler le "casus belli" de telle façon que la nation core aux armes avec enthousiasme et d'un élan unanime, nous pourrions envisager avec confiance les tâches difficiles qui nous attendent."

Ludendorff, dans son rapport de décembre 1912, préconise l'offensive immédiate, foudroyante, sur le front français. Et il ajoute:

"Mais, pour pouvoir prendre l'offensive en France, il sera nécessaire de violer la neutralité belge. Ce n'est qu'en violant le sol de la Belgique que l'on peut espérer pouvoir attaquer et battre l'armée française en rase campagne."

"Nous trouverons ainsi sur notre route le corps anglais, ainsi que les troupes belges, si nous ne réussissons pas à traiter avec la Belgique. Cette opération offre cependant des perspectives meilleures qu'une attaque de front dirigée contre la zone fortifiée de l'Est de la France. Une telle attaque imposerait à la conduite de la guerre le caractère d'une guerre de position. Elle prendrait beaucoup de temps et priverait l'armée de l'élan et de l'initiative dont nous avons d'autant plus besoin que le nombre des ennemis auxquels nous aurons affaire sera plus grand."

"Le général de Moltke et moi, pour le projet ne devait avoir qu'un seul but, la défensive, cette dernière devant être conduite offensivement."

Ludendorff conclut ainsi:

"Je ne doute nullement que le mensonge qui consiste à accuser le militarisme prussien d'avoir poussé à la guerre sera confondu à jamais, et il en sera ainsi de tous les mensonges qui ont été formulés au sujet de l'action de ce militarisme prussien et ses représentants ont toujours agi nettement et loyalement, afin de ne jamais voir la Patrie livrée à la volonté destructrice de ses ennemis. Nos efforts n'ont pas trouvé d'écho dans les couches profondes du peuple. L'Allemagne est anéantie."

CE QUE REPRESENT L'ESSOR JAPONAIS

Son développement et son expansion. — La main-d'œuvre jaune.

(Spécial au "Canada")
Paris, (Par courrier). — Ce qui fait le malheur des uns fait le bonheur des autres, dit un adage. Le conflit qui a bouleversé tout le régime économique de la vieille Europe, n'a pas eu les mêmes effets pour d'autres parties du monde. Le Japon en particulier a travaillé activement à accroître et à développer toujours davantage son commerce extérieur. Commerçant habile et avisé, au courant des procédés les plus modernes de la fabrication et de la propagande commerciale, le petit pays qui se peuplait autrefois de quelques centaines d'habitants, a vu son territoire d'avant 1914, handicapé par la guerre.

A un moment où tous les peuples, par nécessité, gardaient chez eux leurs nationaux, que les champs de bataille réclamaient, l'heureux Empire du Soleil-Levant, au contraire, a essaimé les siens un peu partout. On a déjà signalé, voici quelques mois, l'active propagande à laquelle se livrent les Japonais dans les îles de la Sonde, ces merveilleuses possessions de la couronne néerlandaise. Aujourd'hui, c'est, semble-t-il, vers l'Amérique du Sud que ce peuple entreprenant, parce que jeune, porte ses regards, et c'est plus spécialement sur le Brésil, le Pérou, l'Argentine et le Chili, susceptibles de grand développement à tous les points de vue, qu'il a jeté son dévolu.

Une nouvelle, passée presque inaperçue, a annoncé, en Octobre 1918, la fusion de quatre grandes sociétés d'émigration japonaise en une puissante union, au capital de 40 millions de yens. Institution officielle, puisque le gouvernement de Tokio lui accorde, à fonds perdus, une subvention annuelle d'un million de yens.

Cette nouvelle avait son importance. Car, en dépit de son nom, l'Union en question ne considère l'émigration que comme un accessoire, un moyen et non une fin. Elle poursuit

PETITES ANNONCES

BOUR REPARATION de dynamos, moteurs et autres appareils électriques. S'adresser à la Cie Internationale d'Electricité, 97 rue Bleury. Tél. Bell. Main 2101.

DOMINION CARPET BEATING CO. Seul bureau. No 362 Dorchester Street. On nettoie les tapis, répare les meubles aussi le rembourrage. Service prompt et rapide. Entrepôt gratuit.

aussi loin, font bon accueil à la main-d'œuvre orientale. Quant au Chili et à l'Argentine, ils se tiennent sur la réserve. La Colombie, elle, a suivi l'exemple des Etats-Unis et les prescriptions qu'elle a édictées rendent toute immigration japonaise impossible. La proximité du canal de Panama et les conseils de Washington sont peut-être pour quelque chose dans cet ostracisme. L. KOSIUSKO.

LA CONVENTION DES METIERS ET DU TRAVAIL

(Dépêche de la Presse Associée)
Hamilton, 22. — La 350e convention annuelle du Congrès des Métiers et du Travail s'est ouverte aujourd'hui avec neuf cents délégués de présents. Les discours débattus ont été prononcés par Sir William Hearst, premier ministre de l'Ontario, l'hon. G. D. Robertson, ministre du travail, et le maire Booker, de Hamilton.

Le travail de la convention ne commencera que dans l'après-midi, où l'on adopta des résolutions au sujet de la question irlandaise et en faveur de l'extension de l'aministie pour les insoumis à la loi militaire. La première résolution a été adoptée par John Thompson, de Mon., qui a demandé un home rule absolu pour l'Irlande.

PARIS NE MANQUE PAS DE CHARBON CET HIVER

Paris, 22. — La crise de charbon en France est beaucoup moins une crise de production qu'une conséquence de la crise de transports.

Or, la ville de Paris, estimant qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même, a décidé de se ravitailler par ses propres moyens. Elle a loué une flotte charbonnière — vingt bateaux — qui, à raison de deux voyages par mois, apporteront d'Angleterre au Havre ou à Rouen, chacun 5,500 tonnes, soit ensemble 220,000 tonnes mensuellement. C'est, paraît-il, plus qu'il n'en faut pour les besoins industriels et domestiques. Du Havre ou de Rouen, ce charbon sera acheminé vers Paris par le Seine.

Voilà une excellente mesure, qui permettra sans doute à Paris de traverser cet hiver sans voir les tramways et métros marchant jusqu'à minuit et demi, les cafés ouverts jusqu'à deux heures du matin, etc., etc. Rien ne ferait plus plaisir aux Parisiens.

CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC

Changement d'horaire du 28 septembre

MONTREAL-TORONTO.

DETROIT-CHICAGO

A partir de dimanche, le 28 septembre, le train No 1 de l'International Limited" quittera Montréal à 10 h. a.m., tous les jours, au lieu de 9.30 a.m. pour Toronto, Détroit, Chicago, etc.

Le train quotidien quittant Montréal à 9.40 a.m. pour Toronto partira dorénavant à 9.00 a.m.

Le train quotidien quittant Montréal à 11 h. p.m. pour Toronto-Buffalo-Détroit et Chicago ne subit pas de changement d'horaire au départ, mais il arrivera à Toronto à 7.30 a.m. au lieu de 8.00 a.m.

Le train quotidien arrivant à Montréal à 8.00 a.m. de Chicago, Détroit et Toronto arrivera dorénavant à 7.30 a.m.

D'autres importants changements à l'horaire incluant la banlieue de Montréal vont aussi être faits à cette même date.

Pour informations s'adresser aux agents.

141-18-20-22-24-26

LE BANQUET A L'HON. M. DAVID

IL AURA LIEU A SAINT-JEROME, MERCREDI SOIR, LE 24 SEPTEMBRE

Comme nous l'avons déjà annoncé, un grand banquet sera offert à l'hon. Athanase David, à Saint-Jérôme, mercredi soir, le 24 septembre.

De nombreux amis de Montréal ont manifesté leur désir d'y assister. L'heure des trains par le C. P. R. (gare Viger) est de 3.30 p.m. et 6.20 p.m. pour le départ de Montréal mercredi soir, et 6.15 ou 8.19 a.m. de Saint-Jérôme, le lendemain matin.

Un service d'autos sera aussi organisé. Les voitures quitteront le Club de Réforme, mercredi après-midi. Ceux qui voudraient y prendre part ou joindre leur voiture au groupe peuvent s'adresser au Dr Ernest Poulin, Tél. Rockland 3152 ou à M. Charles Larin, St-Louis 2291. Les automobiles laisseront le club à 5.45 mercredi après-midi.

On peut se procurer des billets pour ce banquet en s'adressant au CANADA.

LES INSTITUTEURS VEULENT QU'ON RECONNAISSE LEUR DROIT

L'un d'eux, dans une lettre énergique au CANADA, expose les griefs de ses confrères, qui sont déterminés à agir avec fermeté cette année pour obtenir justice et un salaire raisonnable.

Nous publions ci-dessous une lettre d'un instituteur qui se passe de commentaire. Nous la publions pour que nos lecteurs soient en position de se rendre compte du traitement que subissent ceux auxquels est confiée la tâche de l'instruction et de l'éducation de nos enfants.

Montréal, 20 septembre 1919.

Monsieur le Rédacteur,

Les instituteurs de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal vont tenter un nouvel essai, mardi soir, auprès des membres du Bureau Central, en vue d'obtenir une augmentation de salaire plus équitable et plus en rapport avec le coût exorbitant de la vie qui, au lieu de diminuer, va toujours en augmentant et complique sans cesse le problème de la subsistance de nos familles.

Une campagne de presse servirait bien notre cause en ce moment. Nous avons les bonnes sympathies du grand public qui reconnaît bien toute la grandeur, la noblesse de notre tâche, mais il faut que ces sympathies soient burinées dans le cœur du peuple et c'est par la presse seule qu'elles atteindront un but efficace et utilitaire. Notre intention est de travailler à revendiquer des salaires raisonnables qui nous permettent de faire vivre nos familles convenablement.

Ce que nous demandons aujourd'hui n'est pas nouveau; nous le demandons depuis 1905; c'est une augmentation annuelle de cent dollars. En outre, nous demandons une augmentation immédiate de quatre cents dollars (\$400) pour compenser les pertes causées par les atterrissements depuis de longues années à contredire nos légitimes revendications. Nous n'avons jamais pu obtenir un règlement satisfaisant. On nous a bien accordé depuis trois ans un bonus de cinquante dollars (\$50), mais cette année, les exigences étaient plus grandes, ce bonus a été réduit de moitié pour les professeurs célibataires. On s'est appliqué à ignorer nos demandes et à refuser par le fait même de proportionner nos traitements aux grands besoins de l'époque, et surtout à l'importance de

nos fonctions. Au nom de ces instituteurs désintéressés qui donnent leur santé, leur dévouement le plus complet à la formation morale et intellectuelle de vos enfants et de ceux de vos nombreux lecteurs, je vous prie de soutenir nos présentes demandes si légitimes, si opportunes. Songez donc, Cher Monsieur, que trois instituteurs laïques seulement, sur trois cent cinquante (350), touchent actuellement le maximum de traitement après trente ans et au-delà de temps de dévouement, d'abnégation et de sacrifices.

De plus, il est pénible de l'avouer, mais on semble s'obstiner à fermer la carrière à nos jeunes instituteurs de talent à qui l'on offre comme salaire initial la ridicule somme de six cents (\$600) dollars par an. Un instituteur marié reçoit mille dollars (\$1,000), au début et bien souvent avant à son crédit quinze ou vingt ans de service et s'il n'a pas fait ce stage dans les écoles sous le contrôle de la Commission scolaire, il s'écroule lentement avant d'avoir atteint un traitement qui lui permette de donner à sa famille les choses les plus indispensables à la vie. N'est-ce pas outrageant pour la profession quand on constate que les corps de métiers sont si bien payés, notamment les pompiers, les employés de tramway, les policiers, ou, pour ne citer qu'un exemple, ces derniers, à Boston, viennent d'obtenir un salaire initial de quatorze cents (\$14,000) dollars par an.

Sachant d'avance combien vous préconisez les bonnes causes, voulez-vous prendre en mains la nôtre, et exposer avec votre habileté reconnue, que nos demandes sont bien raisonnables, et ne sont ni excessives, ni exagérées. Veuillez croire que, pour notre part, nous sommes décidés à agir avec fermeté cette année, les principaux nous soutiennent vaillamment, et s'il est nécessaire, nous nous adresserons à Ottawa pour demander l'arbitrage, et plus encore, si nous sommes poussés à bout. Notre cause est juste et avec l'appui énergique de la presse, elle devra triompher. Merci mille fois merci.

Un instituteur courageux.

Membre du Comité des Intérêts Matériels.

L'ABOLITION DU CONSEIL DE LA VILLE DE VERDUN

Elle est proposée par un échevin de la municipalité voisine, mais ses collègues ne sont pas du même avis. — Autres projets de réforme qu'on rejette également.

Le Conseil municipal de Verdun, à sa séance régulière d'hier soir, a dû faire face à une véritable avalanche de projets de réforme soumis par un de ses membres. Impitoyablement, le Conseil les a presque tous rejetés.

On parle de la session prochaine du parlement provincial et du voyage annuel que les échevins de la municipalité voisine aient à entreprendre. Se levant, l'échevin Lanouette a annoncé qu'il avait préparé certains amendements à la charte de Verdun et qu'il allait les soumettre à l'approbation de ses collègues.

Le premier dont il donna lecture avait pour effet d'abolir le Conseil local et de nommer à sa place, pour administrer la ville, une commission de quatre membres élus par tous les électeurs et ayant pour président le maire, aussi élu par tous les électeurs.

En commençant par proposer à ses collègues de se donner la mort, administrativement parlant, M. Lanouette n'entraîne certes pas dans leurs bonnes grâces. On ne prit pas la peine de discuter et le projet fut rejeté par un vote de cinq à trois, sur la division suivante: Pour, les échevins Lanouette, Cohn et Bacon; contre, les échevins Allard, Crowder, Rhéaume, Bréault et Laviolette.

L'échevin Lanouette proposa ensuite un autre amendement à la charte, par lequel dix pour cent des électeurs, sur demande, pourraient obliger le Conseil à tenir un référendum soit sur le rappel du maire ou d'un échevin, soit sur le changement du mode d'administration, soit sur l'adoption d'une mesure quelconque.

L'échevin Cohn, comme pour le premier, seconda cet amendement, disant qu'il savait qu'il serait rejeté sur la même division de voix que sur le premier amendement.

Il en fut de même d'un projet à l'effet de prolonger l'ouverture des polls, les jours de référendum, jusqu'à sept heures du soir. Une autre mesure à l'effet de donner, non seulement aux propriétaires, mais à tous les électeurs le droit de voter sur les règlements d'empunt, fut également rejetée après discussion.

"Nous sommes au vingtième siècle, dit M. Lanouette, et il me semble que, dans l'adoption d'un règlement d'empunt, l'on devrait prendre en considération la vie humaine plutôt que de la brique ou de la pierre". Il est injuste, dit l'échevin Cohn, que des propriétaires puissent défaire une proposition au détriment de l'intérêt de la population en général. Le maire Leclair considéra que les propriétaires

devaient être les seuls à voter sur un règlement d'empunt, parce qu'ils étaient les seuls directement responsables.

L'échevin Lanouette soumit encore d'autres amendements de moindre importance qui eurent le même sort que les premiers, sauf qu'en dernier, comme il se faisait tard et afin d'en finir, on les référa au comité plénier. Les échevins ont jugé d'ailleurs que certaines des mesures soumises valaient d'être étudiées.

Sur rapport du maire Leclair, qui présidait, le Conseil a décidé que Verdun ferait partie de l'Union provinciale des municipalités canadiennes. On a donné instruction au greffier de préparer un projet de règlement dont l'effet serait d'autoriser la vente de bière et de vin dans les limites de Verdun. Ce règlement sera soumis par voie de référendum aux électeurs de Verdun.

La commission de commerce à Montréal

La commission de commerce tiendra de nouvelles assises à Montréal, les 24 et 25 septembre à l'hôtel de ville. Ces séances seront consacrées à l'audition des personnes qui désirent déposer des plaintes contre les individus ou compagnies qui enfreignent les règlements de l'acte des prix uniformes et raisonnables.

La commission nommera aussi tout probablement un bureau de surveillance chargé d'assumer dans la ville l'observance de cet acte et de poursuivre les coupables.

Plusieurs plaintes ont déjà été examinées contre certains épiciers qui débitent le sucre à un prix exorbitant de quatre cents. Des épiciers de détail accusent aussi des épiciers de gros de vendre le sucre plus de onze cents la livre, prix fixé antérieurement par la commission.

Cette sorte de bureau existe dans la plupart des grands centres du pays où son autorité est incontestable. Pour que les règlements prescrits par le Canada soient observés à Montréal, il importe qu'un pareil bureau soit aussi institué. Sa formation sera entreprise cette semaine par la commission de commerce.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, limitée, 200, rue St-Jacques, Montréal, Québec.

FRANÇAIS ACCUSE D'ENLEVEMENT

Nos cours criminelles ont été, hier matin, saisis d'une affaire extrêmement grave. Un nommé Dominique Brunet, mécanicien français, 27 ans, accusé d'avoir enlevé et séquestré un enfant de onze ans, qui a été recueilli dans les rues de Québec, dans un état de misère extrême.

L'accusé, qui est défendu par Me J. E. B. Normandeau, proteste de son innocence. Le juge Lanctôt a refusé d'admettre à caution à moins d'une autorisation spéciale du substitut du procureur général. La Cour Supérieure a déclaré qu'une telle autorisation, si elle était prouvée, pouvait entraîner une pénalité de 25 ans de bagnes. L'enquête a été fixée au 26 courant.

Voici ce que le jeune garçon a raconté au juge Choquet, en Cour des Jeunes délinquants et au chef Bélanger et Lepeage.

Le 13 mai dernier, dit-il, il rencontra l'accusé qui était en motocyclette, à l'angle des rues St-Laurent et Sherbrooke. Brunet l'aurait alors accosté, l'invitant à faire une promenade avec lui en machine. Le jeune garçon accepta avec empressement et monta sur la motocyclette. C'est alors que l'enlèvement aurait été commis. Au lieu de reconduire l'enfant où il l'avait rencontré, Brunet l'aurait emmené dans la campagne de telle sorte que le pauvre garçonnet, ne pouvant revenir à pied, dut suivre l'accusé jusqu'à Québec, en passant par Sorel, Trois-Rivières, Champlain et nombre de villages.

L'enfant a raconté en outre qu'il devait coucher dans les granges tous les soirs et que son prétendu ravisseur volait dans les écuries et dans les armoires pour pouvoir le nourrir. Le martyre de l'enfant dura près de quatre mois. Ce ne fut que le premier septembre que le petit malheureux fut secouru par la police de Québec, avertie par le détective Arthur Gagnon, de la disparition de l'enfant. Celui-ci se mourait de faim; il était une maigre éponge. Il était déclaré à la police qu'il avait été enlevé et il donna le nom et le signalement du présumé ravisseur.

Le détective Gagnon, depuis, avait averti les propriétaires de garages de prévenir la police si un individu ressemblant à Brunet se présentait pour faire réparer une motocyclette. C'est ce qui est arrivé samedi soir. Le détective Gagnon étant absent en dehors de la ville, les détectives Laberge et McManus ont opéré l'arrestation.

PROGRES REALISES PAR LA WHITE STAR

La ligne White Star célébrait hier le soixante-dixième anniversaire de son entrée dans le commerce maritime sous le nom corporatif de "Compagnie de Navigation Océanique à Vapeur". Des deux côtés de l'Atlantique, on a célébré cet anniversaire.

La compagnie a accompli des progrès merveilleux depuis son incorporation, en 1849, elle eutna le tonnage, en lançant le "Majestic", et le "Teutonic" qui a fait du service jusqu'en 1907 comme transport à passagers; on s'en est même servi pendant la guerre pour transporter les troupes.

Le plus beau, comme le plus grand navire de la flotte est, cependant, l'"Olympic", qui a rendu si grands services durant la guerre. Ce navire, pendant la guerre, a parcouru 184,000 milles, et brûlé 347,000 tonnes de charbon; et ceci sans le moindre accident. L'"Olympic", à lui seul, a transporté plus de 100,000 soldats canadiens, et 45,000 soldats américains pendant la guerre.

Il lui revient, aussi, l'honneur d'avoir coulé un sous-marin allemand.

LA CRISE DU CHARBON PEUT ETRE EVITEE

Devant la menace de plus en plus persistante d'une crise de charbon au pays cet hiver, le Canadian Railway War Board a demandé à tous les importateurs canadiens de rendre le plus tôt possible aux compagnies de chemin de fer les wagons de charbon qui ont été déchargés. La commission rapporte qu'il y a présentement au Canada 12,000 wagons américains qui servent au transport de ce combustible.

Toute la question du ravitaillement de charbon, dit M. W. M. Neat, secrétaire du Railway War Board, repose sur le transport.

Les compagnies américaines se plaignent du nombre insuffisant de wagons. Il est donc du devoir des importateurs de charbon canadiens de relâcher ceux qu'ils immobilisent inutilement s'ils veulent, dans l'intérêt commun, que la crise soit écartée.

LES MENACES AU PAYS D'UNE REVOLUTION

L'évêque Farthing, dans un prêche prononcé dimanche à l'église de St-Mathias, Westmount, déclarait que si les profiteurs de guerre n'étaient pas poursuivis et punis, une révolution pourrait bien éclater dans le pays.

Tous les grands idéaux ont été exaltés pendant la guerre au profit du recrutement et les soldats qui reviennent ne retrouvent au Canada aucune manifestation de ces idéaux. Les soldats qui ont combattu et souffert. Que voient-ils, dit l'évêque Farthing? Un égoïsme implacable régner partout. Les soulèvements promis aux soldats ont été en partie oubliés et les profiteurs tiennent le haut du pavé couverts d'honneurs.

Le peuple est affolé, ne sachant plus sur quels hommes politiques il doit compter pour obtenir une amélioration de son sort et l'incertitude de nos administrateurs le rend pessimiste. Si des mesures promptes et rigoureuses ne sont pas prises contre les profiteurs, une révolution — et il est à souhaiter que cette révolution soit constitutionnelle — renversera peut-être les maîtres du jour.

PENSION A Mme P.-E. LAMARCHE

La commission administrative a l'intention de payer une pension annuelle à la famille de M. Paul-E. LAMARCHE, membre du contentieux municipal, décédé en octobre dernier. Le défunt avait été chargé par M. Leclercq de préparer la réponse de la ville à la poursuite en dommages de la "Cook Construction Company". Selon M. Ernest Décarie, M. LAMARCHE est mort à la tâche et la ville de Montréal a le devoir de reconnaître le travail de ce fonctionnaire.

LE MAIRE ASSURE QUE SON ALTESSE VIENDRA A MONTREAL

Pour donner un caractère formel au démenti qu'il applique à la nouvelle contraindre parue dans certains journaux d'hier soir, Son Honneur est parti lui-même, hier soir, pour Victoria, rencontrer le prince.

La nouvelle parue dans certains journaux d'hier soir à l'effet que le prince de Galles ne reviendrait pas à Montréal le mois prochain, a eu, entre autres résultats, de soulever l'ire du maire, qui n'y a pas été par quatre chemins pour appliquer le plus flagrant démenti à ce canard de première grandeur.

Interrogé sur l'authenticité de la nouvelle, Son Honneur nous a communiqué la lettre ouverte ci-dessous, adressée aux citoyens de Montréal:

"Je regrette infiniment de constater que certains journaux, dans un but que j'ignore, ont cru bon de laisser entendre que Son Altesse Royale ne reviendra pas à Montréal, en octobre prochain.

Cette assertion est d'autant plus injustifiable que, quelques heures avant que les journaux ne soient mis en vente, j'ai formellement déclaré aux représentants de certains journaux du soir que le prince de Galles serait à Montréal le 27 octobre, allant jusqu'à leur donner ma parole que l'itinéraire de Son Altesse Royale ne serait pas changé en ce qui regarde notre ville.

"C'est une manière d'agir, outre qu'elle ne s'explique pas, peut avoir pour mauvais résultat de tromper le public et d'empêcher ceux qui s'occupent activement des préparatifs de cette réception de continuer ces préparatifs.

"Comme je l'ai dit ce matin, il est absolument certain que le prince de Galles visitera Montréal en octobre, et je prie instamment ceux qui s'occupent d'organisation, ainsi que tous les citoyens, de ne rien changer à leurs projets de décoration, d'illumination, etc., sans quoi, nous nous trouverions, le jour de l'arrivée de Son Altesse Royale dans la position la plus pénible.

"Encore une fois, je regrette sincè-

rement qu'on ait pu donner l'essor à un tel "canard", absolument rien, dans cette nouvelle fantaisiste, n'existant ailleurs que dans le cerveau de ceux qui l'ont imaginée.

"J'espère que les journaux qui ont lancé cette nouvelle se feront un devoir de remettre les choses au point.

"M. MARTIN.

"Maire de Montréal."

Les journalistes en faute ont été induits probablement dans leur erreur à la suite du télégramme envoyé au maire par l'amiral Halsey, aide-de-camp de Son Altesse. Par ce télégramme, le maire était prié d'envoyer un représentant de la cité à Victoria y discuter avec le colonel Henderson, qui est chargé de l'itinéraire du prince, et avec celui-ci, les détails de la réception qui doit être accordée au royal visiteur. Le programme de cette réception a été envoyé, jeudi dernier, au colonel Henderson, mais il a été considérablement surchargé, et on demandait précisément au maire d'envoyer un délégué y faire les changements voulus.

Plutôt que d'envoyer un fonctionnaire, Son Honneur a préféré faire le voyage lui-même, et il s'est fait accompagner par l'assistant-greffier, M. J. Etienne Gauthier. Notre premier magistrat est parti hier soir et compte être de retour à la fin de la semaine prochaine.

Il n'a voulu faire aucune déclaration sur ce qui doit être fait, se contentant de dire qu'il y aura du nouveau, à son retour.

Son Altesse arrivera à Montréal, le 27 octobre, et partira le 31. On croit en général qu'il fera la réception officielle que lui fera la ville et le bal militaire, ainsi que le bal organisé par la ville. Le prince n'aura pas à être l'objet de cérémonies qui doivent commencer à le fatiguer passablement.

AFIN D'ASSURER AU PUBLIC UNE PLUS GRANDE PROTECTION

L'Association des commis-pharmaciens prend une attitude énergique à l'égard des commis de pharmacie, qui ne possèdent pas de brevet d'étudiant.

L'Association des commis-pharmaciens vient de prendre une décision de nature à apporter de grands changements dans le personnel des pharmacies, mais, à la longue, ils constitueront, dit-on, une protection qui s'imposera depuis longtemps, tant pour les pharmaciens que pour le public en général. Il s'agit des employés de pharmacies qui n'ont pas de brevet d'étudiant en pharmacie ou qui n'ont fait aucune étude qui les rende aptes à remplir les fonctions onéreuses de commis ou d'assistants-pharmaciens.

Il y a, en effet, dans certaines pharmacies, des jeunes gens, des jeunes filles, dans maints cas, qui sont supposés servir au public des articles de toilette ou des remèdes déjà tout préparés, mais qui, paraît-il, s'arrogeant souvent le droit de remplir des prescriptions médicales ou de vendre à des clients des remèdes qui seuls ceux qui ont des notions pharmaceutiques assez étendues peuvent livrer.

L'attention de l'Association des commis-pharmaciens a été attirée sur ce fait par certaines erreurs commises par de jeunes commis sans expérience, erreurs qui, dans certains cas, ont coûté la vie à quelques personnes. Ces erreurs ont été imputées, la plupart du temps, à la profession en général, et c'est ce qui a amené l'Association des commis-pharmaciens à prendre action là-dessus.

Le conseil de l'Association pharma-

ceutique, a déjà fait un travail considérable en ce sens, mais ses efforts n'ont pas été couronnés de tout le succès qu'ils méritaient. Il incombe au public et aux commis-pharmaciens de dire leur mot en la matière, et on sera heureux d'apprendre que l'un des premiers gestes de la nouvelle association des commis-pharmaciens est précisément de collaborer avec l'Association pharmaceutique, dans ce domaine. Il n'y a plus de doute, dans les circonstances, que les abus qu'a entraînés dans le passé l'engagement dans les pharmacies de commis sans expérience cesseront sans tarder, et que le public pourra compter dorénavant sur un service sûr, en ce qui concerne, en particulier, les prescriptions à remplir.

La question a été discutée, à une assemblée de comité de l'Association des commis-pharmaciens, hier soir, et des mesures immédiates vont être prises pour atteindre le but désiré.

Me Arthur Lalonde, aviseur légal de l'Association des commis-pharmaciens, était présent à l'assemblée, et il a annoncé qu'un règlement existait déjà défendant l'emploi de commis sans brevet comme vendeurs en pharmacie. La tâche se trouve ainsi simplifiée, et on n'aura pas de difficultés à en arriver à ce que l'on veut.

L'Association des commis-pharmaciens prie ceux qui désirent s'inscrire d'adresser leur correspondance au secrétaire, 394, rue Cartier.

PRECAUTIONS A PRENDRE POUR EVITER L'INFLUENZA

Le docteur Boucher, directeur du Service de Santé, donne au public une série de conseils par rapport à la grippe espagnole. — Le danger existe toujours.

Le docteur Boucher, directeur du Service de Santé, conseille au public de prendre les précautions suivantes pour éviter l'influenza:

1.—Tous les édifices publics doivent être complètement aérés le soir et de bonne heure le matin avant l'ouverture des bureaux.

2.—Les personnes employées dans les édifices publics qui sont indisposées ou qui présentent des symptômes de rhume feront bien d'obtenir de leurs patrons la permission de se soigner à la maison; en cas de refus, ils doivent prendre toutes les précautions sages pour éviter d'infecter leurs camarades.

3.—Eviter les excès de toute sorte, en particulier l'abus du tabac qui, par l'irritation des muqueuses, ouvre une porte à l'infection.

4.—Si l'on se sent malade, on doit garder la chambre et appeler un médecin.

5.—Les gargarismes et les douches nasales peuvent rendre de grands services; n'en user cependant que selon la prescription et la direction d'un médecin.

6.—Les malades doivent être placés dans une chambre bien ensoleillée où les membres de la famille ne passent pas sans nécessité; désinfecter les linges souillés à l'eau de Javel.

7.—Les médecins doivent rapporter fidèlement et régulièrement leurs cas d'influenza pour éviter au Service de Santé la pénible obligation d'avoir à leur imposer une contrainte légale; c'est d'ailleurs leur devoir de bons citoyens.

8.—Prendre les précautions suivantes:

a) Boire beaucoup d'eau;
b) Manger des mets de digestion facile;
c) Se laver les mains au savon avant les repas et après avoir donné des soins à un malade;
d) Ne jamais porter les doigts ou les objets à la bouche;
e) Ne pas aller sans nécessité ni où il y a de la maladie;
f) Ne pas garder la bouche ouverte;
g) Eviter le surmenage et se coucher de bonne heure.

CHAUDS PARDESSUS D'HIVER

Pour hommes et jeunes gens

Modèles ulsterette, ulster, fermés, ajustés, à ceinture et Chesterfield.

Tissus croisés anglais, irlandais et canadiens, molletons et frises.

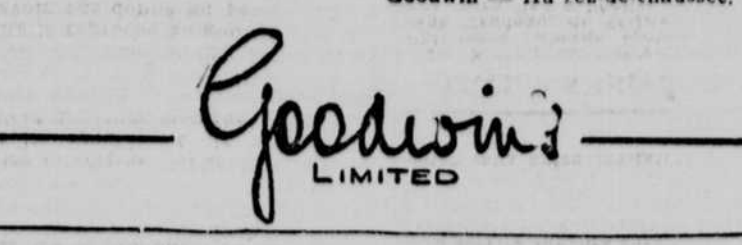
Gris foncé et mi-foncé, brun et beaux mélanges de bruyère, frands et petits carreaux superposés et patrons unis.

Grands et moyens collets transformables. Devant droit et devant croisé. Poches ordinaires, diagonales et rapportées. Au quart et entièrement doublés en serge ou satin.

Longueur aux genoux, trois-quarts et pleine longueur. Grands 34 à 46.

Prix: 30.00, 35.00, 37.50, 40.00 et 45.00

Goodwin — Au rez-de-chaussée.



LE CANADA A SACRIFIE SES FILS POUR TUER LE MILITARISME

Déclare hier soir M. le docteur H. Deslauriers, à l'assemblée du Club Lemieux, présidée par l'honorable Napoléon Séguin, député de Saint-Marie. — Eloquent discours de M. l'avocat J. Wilfrid Pilon.

L'honorable M. Napoléon Séguin, député de la division Saint-Marie, présidait hier soir l'assemblée régulière du club Lemieux où prirent la parole MM. le docteur H. Deslauriers, M. P., l'avocat J. Wilfrid Pilon et Cléophas Durocher.

M. Séguin, après la lecture des minutes, annonça qu'un rapport sur l'organisation de la tombola des pauvres, sera soumis la semaine prochaine aux membres du Club. Cette tombola sera comme chaque année tirée au bénéfice des nécessiteux de la division Saint-Marie et le montant recueilli confié à la société de St-Vincent de Paul.

Le président demanda à tous les citoyens de son quartier de participer à cette œuvre de charité qui contribuera à amoindrir les misères que l'hiver réserve aux indigents.

M. J. Wilfrid Pilon, avocat et membre du club, fit dans un excellent discours une critique sévère et documentée de la politique fédérale.

Parlant tout d'abord de l'élection de l'hon. M. Séguin, il expliqua comment par l'organisation d'un mouvement néfaste contre l'autorité constituée certaines majorités ont été faiblement diminuées. "Que ceux qui se réclament du peuple, dit l'orateur, s'attaquent aux profiteurs qui l'exploitent et non pas aux politiciens démocrates et humanitaires qui se consacrent au service de ses intérêts."

Quant aux reproches que des candidats d'une nouvelle école ont formulés au gouvernement provincial sur la mise en tutelle de la ville de Montréal, il rappelle que le premier ministre n'a fait que céder aux réclamations répétées des corps industriels, commerciaux et même ouvriers en instituant la commission administrative. M. Pilon attaque ensuite les questions de guerre, la conscription, la mauvaise imposition des taxes, la nouvelle loi des élections, etc. "L'idée de Laurier, dit-il, prévaut aujourd'hui", et il le prouve, en démontrant que le gouvernement actuel a commis toutes les erreurs qu'il reprochait injustement au chef du parti libéral. Revenant à la politique provinciale, il félicite le gouvernement d'avoir souligné le sort des soldats revenus du front en leur concédant des loyers de terre dans notre province, "en leur jetant de l'argent avec des fleurs." Il termine en faisant appel aux hommes d'intelligence et d'énergie, aux hommes d'idées, pour combattre l'influence néfaste des perturbateurs de la paix sociale. M. le docteur H. Deslauriers, député fédéral de la division Saint-Marie, passe ensuite au crible le gouvernement Borden et écholeonne ses discours de révolutions intéressantes.

Il explique l'attitude prise par l'opposition sur l'article dix du traité de paix, concernant la participation que serait appelé à prendre le Canada dans toutes les guerres européennes. "Pas plus que les Etats-Unis, nous devons prendre l'obligation de voler au secours de tous les pays du monde quand leurs frontières sont menacées. Nous ne sommes tenus que de défendre notre propre territoire. La loi Monroe nous protège. Avons-nous d'ailleurs une population et des ressources assez fortes pour nous permettre de contracter de pareils engagements? Il ne faut pas, continue-t-il, que le Canada devienne un terrain de culture pour le militarisme, après avoir sacrifié 400,000 hommes dans une guerre dirigée contre le militarisme."

L'orateur déclare que la "ratification du traité de paix par le Canada est une belle farce." Le Dominion, colonie britannique autonome, ne devait pas se prononcer sur le traité.

M. Deslauriers ajoute qu'il n'y a qu'un pays avec lequel nous devons nous lier par des traités, c'est notre métropole. Il souligne à ce sujet la loyauté et le dévouement qu'ont toujours manifestés les Canadiens dans le respect de ces traités au cours de l'histoire.

Le député de St-Marie exprime ensuite le reproche au gouvernement de n'avoir pas donné au peuple une représentation légitime à la conférence industrielle qui tient actuellement ses assises à Ottawa, en n'y admettant pas les ouvriers non syndiqués. Deux éléments lui manquent, la direction et la communauté.

Le gouvernement, en dépit de ces conférences, simple camouflage, n'a encore aucunement gêné les profiteurs dans leurs honteuses exploitations. Il continue à exporter nos marchandises d'une façon insensée au lieu d'encourager l'importation avant

que déferle sur le monde la camelote allemande.

L'orateur en terminant son vigoureux discours a annoncé que les probabilités d'une élection générale diminueaient et que le gouvernement se contenterait de risquer des élections partielles pour éprouver sa popularité.

M. Cléophas Durocher, orateur ouvrier, clôt la série des discours.

LA KERMESE DU BIEN-ETRE DE LA JEUNESSE

L'ouverture de la grande kermesse du Bien-Etre de la Jeunesse s'est ouverte hier soir, à l'Assistance Publique, rue LaGauchetière, sous de très heureuses auspices. M. l'échevin Vandelaar présidait en remplacement de Son Honneur le maire Martin, mandé en hâte à Vancouver par le prince de Galles.

M. Ernest Décarie, président de la commission administrative, et M. Irénée Vautrin, député de St-Jacques, l'accompagnaient. Ils ont loué tous trois cette œuvre bienfaisante et humanitaire qui est d'un secours précieux pour la jeunesse et ont formulé le vœu que la kermesse obtienne le succès que lui ont déjà assuré le dévouement et le zèle de M. J. E. Bernier, président, et des dames de cette société.

L'affluence était nombreuse et donnait du bon cœur.

L'orchestre Lupien donna un concert varié et copieux.

La kermesse durera toute cette semaine.

143-20, 23-25 D